C.R.I.C. N° 25 (2008-2009)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 30 (2008-2009)

Séance publique de Commission *

Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la Formation

Mardi 18 novembre 2008

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 4

Proposition de résolution visant la mise en œuvre d'une évaluation externe et indépendante du Service public wallon de l'emploi et de la formation (Forem), par Mme Cornet et Consorts (Doc. 865 (2008-2009) – N° 1).

Proposition de résolution afin de grouper et de délocaliser vers la Wallonie les formations des cadres du Forem, par M. Petitjean (Doc. 867 (2008-2009) – N° 1).

Interpellation de Mme Cornet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le contrôle de gestion au Forem et ses formations à l'étranger ».

Désignation d'un Rapporteur.

Exposé des auteurs des propositions.

(Orateurs : M. le Président, Mme Cornet, M. Petitjean) 4

Discussion générale.

(Orateurs : M. le Président, M. Marcourt, Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, MM. Borsus, Kubla, Mme Cornet, M. Tarabella, Ministre de la Formation, M. Bracaval, MM. Wesphael, Wacquier, de Lamotte, Mme Simonis, M. Devin) 6

Votes 26

Vote sur l'ensemble 27

Interpellation 27

Interpellation de M. Kubla à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le dossier Sonaca ».

(Orateurs : M. le Président, M. Kubla, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 27

Questions orales 30

Question orale de M. Miller à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les Fonds islamiques ».

(Orateurs : M. le Président, M. Miller, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 30

Question orale de M. Thissen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « Start, un « invest culturel » régionalo-communautaire ».

(Orateurs : M. le Président, M. Thissen, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 31

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « l'arrivée d'un nouvel investisseur au sein de la SA Royal Boch ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Pary-Mille, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 34

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la réglementation en matière de concordat ».

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 36

Question orale de M. Fontaine à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine et à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement (initialement adressée à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon), sur « la mise en œuvre de la directive « services » ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 37

Question orale de Mme Simonis à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la proposition de Monsieur le Ministre d'utiliser les périodes de chômage économique pour organiser des formations complémentaires pour les travailleurs ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Simonis, M. Tarabella, Ministre de la Formation) 38

Question orale de M. Wacquier à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la formation à l'énergie solaire photovoltaïque ».

(Orateurs : M. le Président, M. Wacquier, M. Tarabella, Ministre de la Formation) 39

Question orale de M. Wacquier à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la formation des chauffeurs en Région wallonne ».

(Orateurs : M. le Président, M. Wacquier, M. Tarabella, Ministre de la Formation) 41

Abréviations courantes 43

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU PATRIMOINE ET DE LA FORMATION

Présidence de M. Jean-Charles LUPERTO, Président.

– La séance est ouverte à 9 heures 10 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Je vous propose de joindre l'interpellation de Mme Cornet sur « le contrôle de gestion au Forem et ses formations à l'étranger » au premier point de notre ordre du jour.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ÉVALUATION EXTERNE ET INDÉPENDANTE DU SERVICE PUBLIC WALLON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (FOREM), PAR Mme CORNET ET CONSORTS (Doc. 865 (2008-2009) – N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION AFIN DE GROUPER ET DE DÉLOCALISER VERS LA WALLONIE LES FORMATIONS DES CADRES DU FOREM, PAR M. PETITJEAN (Doc. 867 (2008-2009) – N° 1)

INTERPELLATION DE Mme CORNET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE CONTRÔLE DE GESTION AU FOREM ET SES FORMATIONS À L'ÉTRANGER »

Désignation d'un Rapporteur

M. le Président. – Mme Simonis est désignée en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé des auteurs des propositions

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Notre proposition vise notamment la mise en œuvre d'une évaluation externe et indépendante du Forem. Ce dernier est l'un des plus grands employeurs wallons, soit plus de 4.000 personnes.

Nous sommes convaincus de l'attachement de ces dernières, notamment à la qualité de leur travail. Elles ont la volonté d'atteindre les objectifs fixés. Elles sont convaincues de la nécessité d'amener les personnes à l'emploi et à la formation. C'est par respect, notamment, pour ces personnes que nous intervenons aujourd'hui.

Nous ne nous battrons pas sur les chiffres.

Il y a 18,2 % de demandeurs d'emploi inoccupés selon le Forem, chiffre appuyé par l'IWEPS.

Force est de constater que les travailleurs du Forem, mais également les personnes qui ont besoin du Forem se trouvent dans une situation de désarroi. Nous avons reçu de multiples témoignages notamment quant à l'utilisation des ressources humaines. Certains évoquent une véritable gabegie d'argent public.

Des pièces nous ont également été présentées. Des personnes qui ont besoin du Forem souhaitent retrouver une place dans notre société. Elles sont en effet face à une problématique d'exclusion. Il faut être certain que nous disposons de l'outil le plus performant possible pour les accompagner.

Il convient de rappeler que le budget du Forem est extrêmement important soit 966 millions d'euros. Ce dernier a doublé en dix ans tandis qu'en 2003 son architecture a été revue en vue d'une optimalisation.

Force est de constater que le personnel du Forem est littéralement traumatisé depuis 2005.

En conclusion, les moyens humains et matériels sont de plus en plus importants tandis que le Forem ne semble pas être à même d'atteindre les objectifs fixés, qu'ils soient issus de la réforme de 2003 ou du contrat de gestion actuel.

Il est patent de constater que plus de 30 % des jeunes de moins de 25 ans n'ont pas connu ne fût-ce qu'un jour d'emploi. Il s'agit d'un chiffre parmi d'autres. En outre, beaucoup de jeunes chômeurs s'adressent de plus en plus aux CPAS. Ils ont donc le sentiment que notre société ne tient pas compte de leur désarroi.

Il y a d'autres éléments récents comme les FUNDP qui s'étonnent de voir toujours autant de chômeurs non qualifiés en Wallonie.

En résumé, nous nous posons un ensemble de questions. Nous avons par ailleurs le devoir de contrôler l'ac-

tion du Gouvernement, de nous interroger sur les performances du Forem.

Je rappelle que nous ne souhaitons pas quereller les chiffres ou encore les méthodes de comptage notamment. L'élément essentiel est que nous avons besoin que tous les documents utiles soient mis à notre disposition dans leur totalité. Nous voulons ainsi pouvoir examiner les marchés publics avec la garantie que la législation a été respectée en la matière, disposer d'un cadastre des fonds utilisés ou non utilisés par exemple.

Il ne s'agit pas de notre part d'attaquer le Forem dans son fondement ou dans ses objectifs, mais de faire notre travail de parlementaire comme cela fut le cas par exemple au niveau de l'AWIPH ou des sociétés de logements publics.

Nous visons la prise de décisions utiles par rapport à la réalité de terrain au non-emploi, à la détresse des gens par exemple. Nous disposons à ce stade des documents que l'on veut bien nous donner, ce qui ne nous permet pas d'appréhender comme il se doit la situation. Il y a également des documents obtenus grâce à des fuites ou encore des « tombées de camion ».

Cela n'est pas normal de ne pas disposer de tous les documents et ce d'autant plus que M. Méan a indiqué que le Forem était, selon lui, sans doute l'organisme le plus contrôlé.

Il y a effectivement le contrôle de la Cour des comptes, mais cette dernière n'a sans doute pas la possibilité de se pencher en profondeur sur la situation et en outre, elle le fait en moyenne une fois par législature. Il y a un audit interne, composé de membres du personnel du Forem ce qui peut poser question en termes de liberté d'investigation et d'analyse.

Le Comité d'audit est présidé par quelqu'un identifié politiquement PS. Les membres, soit deux PS, un Écolo et un MR font d'ailleurs l'objet de pressions énormes. Il y a littéralement une chape de plomb à cet égard, alors que le Forem n'est pourtant pas la Sûreté de l'état. Rien ne justifie en démocratie une telle situation.

Il y a également le Comité de gestion. Il y a encore des audits qui ont été réalisés. À cet égard, nous n'avons pas eu connaissance en totalité de l'audit Ramboll Management. Il convient sans doute de souligner qu'au sein de ce dernier, certaines personnes sont proches de politiques bruxellois.

En résumé, l'unique objectif est de pouvoir s'assurer de la pertinence de l'outil Forem. Si vous pensez que les objectifs sont atteints, que tout va bien et que tout doit se faire dans la transparence, vous n'avez pas de raison de refuser notre demande.

J'en viens maintenant aux formations en management. Notre Commission lors de la précédente législature avait pu en effet prendre connaissance d'une série d'informations. Il n'était cependant pas question de marchés publics, de frais d'hébergement importants ou encore de pérennisation d'un contrat dans le temps.

En résumé, je m'interroge sur l'utilité de la formation ISEOR à Lyon. M. Méan a donné les objectifs à cet égard.

Je m'interroge cependant à ce sujet, en corrélation avec un autre élément récent, soit des factures payées à la société Nailai pour des prestations non réalisées. Cette société ne fait pas de formation, il s'agirait de consultance selon les renseignements donnés. Il n'en demeure pas moins que, selon un document en possession des médias, il est renseigné l'organisation d'un séminaire qui n'a pas eu lieu et il s'agit donc d'une facture fantôme.

Comment pouvons-nous être sûrs qu'il n'existe pas d'autres documents de ce type ?

Je me pose également des questions en ce qui concerne les avantages accordés à une série de fonctionnaires triés sur le volet. Quelles sont les règles appliquées ? Les Ministres compétents en ont-ils été informés et ont-ils pris position ? Je pense notamment au Ministre de la Fonction publique.

Il y a également la problématique des voyages avec des frais conséquents renseignés. Ils serviraient à nourrir la réflexion du Forem pour aller chercher de nouvelles idées à implémenter chez nous. Pouvez-vous m'indiquer ce qui a été implémenté à la suite de ces voyages ? Quelle est l'utilité directe pour nos demandeurs d'emploi ?

Toutes ces questions nécessitent réponses, sans tabou, de manière sereine, car nous exerçons tous une responsabilité par rapport au Forem, lequel exerce une mission de service public.

Nous avons également une responsabilité par rapport aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs du Forem.

Nous n'avons pas tous les documents pour apprécier si le Forem remplit ses missions. Un ensemble de décisions ont été prises par le passé. Il n'y aurait aucune honte à reconnaître que des erreurs de jugement ou d'appréciation ont été commises dès lors que l'objectif est de pouvoir avancer dans l'intérêt de tous.

Pour adhérer à une institution, il faut pouvoir la comprendre, ce qui nécessite de pouvoir disposer d'une série d'informations. Ces dernières existent mais sont mises actuellement à notre disposition de manière parcellaire, voire vernissées.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Mon intervention sera succincte et veillera à éviter la polémique. Je ne sortirai pas de l'objet de la résolution que j'ai présentée le 28 octobre 2008.

Durant plusieurs jours, les médias se sont focalisées sur les formations données aux cadres du Forem à Lyon. Il était dit que ces formations avaient un coût élevé. Le chiffre avancé est de 4.000 euros par session pour chaque séminariste.

En réplique, la justification de ces formations à l'étranger était l'impossibilité de suivre des formations de même niveau en Wallonie.

C'est surtout cette affirmation qui m'a incité à réagir. Personnellement j'ai le sentiment qu'il existe en Wallonie suffisamment de compétences que ce soit grâce aux Universités ou aux Hautes écoles pour, sur la base d'un cahier de charges du Forem détaillant l'ensemble des besoins et matières, présenter des modules formatifs qui répondent à l'attente du Forem et très certainement à moindre coût en supprimant hébergement et déplacements.

La résolution que j'ai déposée est finalement simple, sage, correcte. Il s'agit d'engager le Gouvernement wallon et plus particulièrement son Ministre chargé de la tutelle, à tout faire pour rapatrier ces formations de haut niveau pour les cadres du Forem en Wallonie.

C'est une tâche exaltante qui mettra en exergue les réelles potentialités de notre Région.

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Discussion générale

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – En préparant la réponse à ces propositions de résolution, je me suis souvenu d'une déclaration de mon prédécesseur qui en avait assez de tous ceux qui salissaient à dessein la Wallonie.

Je ne peux séparer ma réponse du fait que le MR est entré il y a quelques jours, officiellement, en campagne électorale.

Ceci étant précisé, nous avons pu débattre déjà largement du Forem et à la demande de votre Commission, un ensemble de personnes ont été entendues.

Votre Commission a disposé notamment d'un audit de la Cour des comptes avec remarques et recommandations.

Mme Cornet indiquant qu'elle disposait d'informations « tombées du camion », expression généralement utilisée dans un autre domaine. Elle soutient qu'il y avait littéralement un climat de terreur au sein du Forem. Elle fustige la confidentialité mise en œuvre par le Comité d'audit alors que cela n'a strictement rien d'anormal et ce, d'autant plus que les synthèses des rapports établis sont transmis au Comité de gestion.

La confidentialité est nécessaire pour permettre à ce comité d'agir. Puis-je apprendre, par ailleurs, à Mme Cornet qu'au niveau du droit des sociétés, par exemple, les administrateurs ont un devoir de confidentialité à l'égard de l'extérieur.

J'apprécie très mal car vous agissez de manière insidieuse, ce qui ne relève pas d'un comportement digne sur le plan démocratique. Faire référence à des rumeurs a toujours constitué un élément très noir pour une démocratie.

Si Mme Cornet dispose de documents, qu'elle les communique.

En ce qui concerne la question de l'audit, nous ne sommes pas en reste.

En ce qui concerne les chiffres, nous avons repris ceux du Bureau du Plan. Pour sa part, Mme Cornet reprend des chiffres émanant de sources différentes, cela selon ce qu'elle veut leur faire dire.

À mon sens, l'idée est de reprendre les chiffres Eurostat dès lors que la méthodologie est identique pour toute l'Union européenne. Le taux de chômage était ainsi de 12,5 % en 1999, 10,5 % en 2007 et 9,8 % au premier trimestre 2008. Le chômage en Wallonie a donc continué de régresser même si le taux risque de remonter étant donné la crise actuelle. Vous n'allez pas oser affirmer que le Forem est à l'origine de cette crise.

M. Borsus (MR). – Qui a dit cela ?

M. Kubla (MR). – Vous dérapez. Vous entendez, en réalité, provoquer. Si vous le souhaitez, vous pouvez parler également des 30.000 emplois en pénurie actuellement.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Sur la base des statistiques Eurostat, le chômage décroît. Ceci étant précisé, l'année s'annonce difficile pour l'économie belge en général et la Wallonie en sera également affectée.

En ce qui concerne les chiffres de Mme Cornet, je ne peux les partager lorsqu'elle cite par exemple 27,2 % de la population active car elle additionne « des pommes et des poires ».

S'il y a des difficultés, notre souci a toujours été d'améliorer les performances du Forem. Je passerai par delà le chapitre formation qui vous sera présenté par mon Collègue Marc Tarabella.

Le plan d'accompagnement des chômeurs est le fruit d'une demande de l'État fédéral. Il a été procédé à un recrutement supplémentaire en vue de cette demande.

Il est faux de dire que seuls 22,1 % des chômeurs ayant suivi un plan d'accompagnement ont trouvé un emploi un an après cette formation. De tels chiffres ne reprennent que les données relatives au travail stable.

Ainsi, on reprend les chiffres du Rapport d'évaluation 2007 du contrat de gestion 2007, ce sont 50,2 % des demandeurs d'emploi qui ont ainsi trouvé un emploi. À ce chiffre, il faut ajouter les contrats à l'étranger et l'activité des indépendants.

Si on prend les chômeurs de longue durée, on constate une évolution significative sur 10 ans. Ainsi, ils sont 58,6 % en 2008 contre 62 % en 1998, ce qui repré-

sente 10.000 personnes en moins en dix ans. En outre, depuis 2002, on maintient l'inscription comme demandeur d'emploi jusqu'à 58 ans. Si cela n'avait pas été fait, soit le passage de 50 à 58 ans, on serait passé de 62 à 53 % en sept ans.

Il est faux de dire que les jeunes chômeurs n'ont pas eu un jour d'emploi sur leurs 9 mois d'attente. C'est vrai pour 25,5 % d'entre eux. Néanmoins, il est vrai qu'il y a trop de jeunes chômeurs. C'est pourquoi ont été mis en place le plan *Job Tonic* et les APE jeunes notamment. Même si on constate une évolution positive en 2007 et 2008 par exemple, nous constatons qu'il reste des choses à faire.

Vous avez indiqué qu'il y avait pléthore d'outils. Avoir des outils ciblés permet de mieux contrer des effets tels que ceux de la déstructuration sociale. C'est quelque chose de tout à fait pertinent et cela permet un suivi de longue haleine.

Mon Collègue, M. le Ministre Marc Tarabella, vous parlera de la pénurie.

Concernant le budget du Forem, la réalité est que l'essentiel de ce budget tient aux points APE. Ce sont là plus de 500 millions d'euros où le Forem n'a pas de compétence directe puisque c'est l'Administration qui les gère, le Forem étant juste l'organisme de paiement pour les communes, les pouvoirs locaux, le non-marchand et le secteur marchand.

L'augmentation du budget du Forem est due au plan d'accompagnement pour 45 millions d'euros, à celui du Plan Marshall pour 33 millions d'euros et aux chèques formation pour neuf millions d'euros, notamment. En tout, ce sont plus de 100 millions d'euros qui sont ainsi affectés.

Aujourd'hui, nous avons fait évoluer le Forem. Ainsi, *Job Tonic* a pour but de suivre le jeune dès son premier jour au Forem, d'assurer son suivi et de l'amener à des formations de qualité.

Vous avez fait des comparaisons budgétaires qui n'avaient pas lieu. Si on retire les montants APE ainsi que ceux dédiés aux chèques formation et adaptation, le budget du Forem en 2008 s'élève à 373 millions d'euros quand celui du *VDAB* s'élève à 378 millions d'euros. Si on reprend un autre ratio qui est celui du nombre de demandeurs d'emploi assigné par agent, celui-ci est de 67,25 demandeurs d'emploi par agent pour le Forem contre 37,48 demandeurs d'emploi par agent pour le *VDAB*. Si on voulait ramener le ratio demandeurs d'emploi par agent du Forem à 37,48, ce sont plus de 2.800 personnes en plus qu'il faudrait engager au Forem. Ce n'est pas prévu pour 2009. Le coût du ratio par habitant du *VDAB* est de 61 euros quand celui pour le Forem est de 108 euros et non de 290 euros comme vous l'avez affirmé. C'est donc un chiffre différent de celui que vous avez présenté.

Mme Cornet (MR). – Ce sont les chiffres publiés dans L'Écho et les chiffres d'un universitaire.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je ne sais pas qui est la source de *L'Écho*. Peut-être est-ce vous ? En outre, il ne suffit pas d'être universitaire pour dire des choses exactes.

Mme Cornet (MR). – Non, il suffit d'être Ministre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je n'aurai jamais cette prétention.

Comme je le disais, le coût par habitant du *VDAB* est de 61 euros. Celui d'ACTIRIS et de Bruxelles Formation est de 94 euros quand celui du Forem est de 108 euros.

Les ressources humaines du Forem sont passées de 2005 à 2008 de 3.251 employés à 3.675 employés. D'après mes calculs, on arrive ainsi à une évolution de + 13 % et non de + 32 % comme vous l'affirmez. Pourquoi cette évolution ? Elle s'explique par le plan d'accompagnement des chômeurs et le Plan Marshall.

Si nous prenons le *benchmarking* organisé par le Forem, on constate l'accent précoce sur les jeunes et sur la formation des conseillers. Peut-être pourrait-on aller plus loin, mais la législation en matière de chômage est très différente d'un pays à l'autre. Par exemple, au Royaume-Uni, c'est un même organisme qui gère les allocations de chômage et les allocations CPAS.

Concernant le cadastre des APE, chaque année je dépose un rapport de plus de 100 pages et celui- ci n'a jamais fait l'objet d'une seule contestation. J'aimerais que l'on m'explique où il y a des difficultés.

Vous avez relevé un manque de transparence et de contrôle. Le Forem est sans doute le service public le plus contrôlé et audité. Un comité d'audit se réunira le 20 novembre prochain. Un *slide* qui sera présenté lors de cette réunion qui identifiera tous les éléments et services de contrôles qui interviennent. On y trouve, entre autres :

– le Comité de gestion;
– le Comité d'audit;
– le Collège des réviseurs;
– la comptabilité;
– le risque management;
– la Cour des comptes;
– l'audit interne;
– les Commissaires;
– l'audit de Fonds social européen ...

Mme Cornet (MR). – Quel problème rencontrez-vous alors à nous communiquer tous les documents ? Concernant cette procédure d'audit interne – et je mets de côté mes doutes concernant la liberté d'action de celui-ci – comment donc justifier, si le contrôle s'opère, que le citoyen et le Parlement ne puissent pas prendre connaissance de l'audit ?

Ce mois, il y aura un audit concernant les lois de marchés publics du Forem. Il apparaît que les conclusions seraient surprenantes. Vous engagez-vous à mettre à notre disposition ces documents ? Le Pouvoir législatif a pour devoir de contrôler l'Exécutif et les missions mises en place, ce dans un but de respect des lois et de bonne gouvernance du Forem.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Puis-je faire une remarque ? Je pensais ne pas avoir terminé mon intervention.

M. Borsus (MR). – Parfois, une petite incise permet de dynamiser le débat.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – D'abord, je n'ai aucun problème à vous communiquer le plan d'audit interne 2009. Ensuite, je constate que quand on parle de politisation de la Fonction publique, vous avez des sources dont je ne dispose pas.

M. Borsus (MR). – C'est peut-être le problème.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Le problème est qu'il y a un respect à assurer quant aux droits et devoirs de l'État. Je constate qu'il y a des gens qui, plutôt que de noter les améliorations d'organisation interne au sein d'un organisme, malgré des résultats donnés prouvant l'amélioration des choses, préfèrent n'en voir que les mauvais côtés. Si des erreurs sont avérées, elles seront sanctionnées. Je constate que vous êtes en campagne. Comme le dit l'adage : « On n'est jamais sali que par un noir pot ».

Mme Cornet (MR). – C'est la réalité que je dénonce.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Vous prenez vos rêves pour la réalité. Que je sache, cela se soigne.

Mme Cornet (MR). – Je m'attache à la réalité. C'est pourquoi j'attends vos réponses.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Il est évident qu'un certain nombre d'évaluations et de contrôles sont mis en place dans le but de vérifier les performances du Forem. Il en va ainsi de prestataires externes et incontestables tels que la Cour des comptes. Leur prestation répond aux normes qui garantissent leur indépendance. On note ainsi les réviseurs d'entreprise, le contrat de gestion, l'enquête marketing et le reporting financier.

Hormis l'audit de la Cour des comptes, du FSE, du FEDER et d'Interreg qui n'occasionnent pas de coûts, on note ainsi un montant de deux millions d'euros dévolu au contrôle. En plus de cela, on peut noter la certification ISO. Le but est d'évaluer le bon fonctionnement et l'efficience du Forem. Nous souhaitons que le service d'audit ait l'assurance et la maîtrise des opérations aux normes.

En ce qui concerne l'audit interne, les structures du dispositif s'apparentent aux structures classiques d'audit interne. La cellule travaille en toute impartialité. La cellule d'audit est dirigée par le Comité d'audit composé de façon pluraliste. Ce comité a pour but d'accompagner, d'approuver le plan d'audit et de remettre un rapport d'audit.

Nous n'avons pas aujourd'hui la volonté de publier les rapports d'audit. Aucune institution privée ne le fait. Toutefois, un rapport de synthèse sera systématiquement présenté au Comité de gestion. En outre, le rapport relatif à la mise en place du contrat de gestion comprend un rapport d'audit.

La Cour des comptes exerce un contrôle de qualité en suivant trois pistes que sont l'économie, l'efficacité et l'efficience et adresse un rapport au Gouvernement et au Parlement. Les observations de la Cour sont faites en correspondance avec celles du pouvoir concerné et sont publiées. Les derniers contrôles ont concerné les années 1999-2000, 2001-2002, 2003-2004 et pour 2005-2006, ce dernier a été effectué en 2008. À cela, il faut ajouter un audit spécifique sur le PFI et un autre sur les APE. Nous avons d'ailleurs pu en débattre en commission.

Il est impossible de reprendre toutes les observations formulées par la Cour des comptes, mais le Forem a voulu y répondre à chaque fois.

Ainsi, le contrôle des marchés publics conclus par le Forem en 2003 et 2004 a révélé une situation susceptible d'être améliorée tant au niveau de la passation des marchés que de leur exécution. Sous la précédente législature, l'amélioration devait principalement résulter d'une meilleure connaissance de la réglementation relative aux marchés publics et d'une plus grande rigueur dans son application. Parmi les améliorations apportées par le Forem en réponse à ce constat, la direction juridique du Forem a instauré en son sein une cellule « marchés publics » composée de trois personnes spécialisées dans cette matière et un service d'audit interne a été mis en place.

Au vu du nombre et de la qualité des évaluations et des contrôles déjà effectués au Forem, M. le Ministre Marcourt considère qu'il n'est pas utile de mettre en place un nouvel audit supplémentaire sous forme d'une évaluation externe, dont les résultats seraient de toutes façons publiés après les élections régionales de juin 2009.

En ce qui concerne les deux problèmes particuliers pointés par Mme Cornet, il estime que si l'Institut Iseor avait été localisé à Sedan ou à Eindhoven, il est probable que les parlementaires du groupe MR n'auraient pas agi de la même manière. Il a pu lire dans la presse qu'une consultation juridique avait été réalisée. En tant qu'ancien avocat, il tient à dire qu'il ne faut pas mener des consultations juridiques si on ne croit pas au bien-fondé des documents. Le Gouvernement wallon a, pour sa part, demandé une consultation juridique à un pro-

fesseur d'université en lui transmettant les pièces. Sur cette base, il apparaît qu'au moment où la commande a été passée à Iseor, cela rentrait dans la tradition et dans la manière de traiter les choses à l'époque, à savoir en 2000. Depuis lors, la jurisprudence a évolué.

M. Borsus (MR). – Je souhaite savoir sur combien d'années porte le contrat passé en 2000 avec Iseor. Si le Gouvernement wallon dispose de la consultation juridique susmentionnée, il demande à pouvoir en disposer.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Cette consultation sera communiquée aux membres de la présente Commission sans le moindre problème.

Il tient à souligner que ce contrat a été passé de manière régulière. La motivation permettait de le faire dans le cadre où il a été passé. La consultation juridique a permis d'établir qu'aujourd'hui, avec l'évolution et la transparence, il serait opportun, tout comme pour les réviseurs d'entreprises, de lancer un appel d'offres.

D'autre part, l'Institut Iseor est réputé dans la formation. Il n'est pas situé au îles Seychelles ou à l'île de la Réunion, mais à 700 kilomètres de Liège. Cette destination n'est donc pas exotique. Les professeurs d'Iseor sont reconnus et qualifiés et le marché a été passé de manière régulière.

D'autre part, concernant l'autre dossier, il y a eu une volonté de passer un marché avec une société pour organiser un séminaire. Ainsi, dans le cadre d'Eures, un projet relatif à l'assistance à donner à des entreprises pour améliorer leurs capacités à l'exportation et aux formations destinées à y parvenir, une convention a été passée avec Iseor. À la fin de la procédure préliminaire, il a été constaté par l'Administrateur général que les entreprises elles-mêmes ne souhaitaient pas s'investir dans ce genre de projet en raison d'autres formules telles que celles proposées par l'AWEx et d'autres organismes. Il a été mis fin à ce moment-là aux prestations du co-contractant, la société Nailai, qui a alors établi le décompte des sommes qui lui revenaient et qui a entraîné la justification du paiement de 9.304 euros. Contrairement à ce qui a été indiqué dans la presse, il ne s'agit donc pas d'une facture fantôme, mais d'un paiement effectué sur la base de prestations concrètes réalisées. Il signale à cet égard qu'il a chargé le comité d'audit d'examiner comment cet élément est intervenu et si des mesures ont été prises pour éviter que de tels débours ne se reproduisent.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Sur l'exposé de mon collègue Jean-Claude Marcourt, j'apporterai quelques détails quitte à décevoir Mme Cornet qui disait ne pas vouloir se quereller sur les chiffres.

Ainsi, vous dites que 9,3 % des personnes ayant suivi une formation préqualifiante accèdent à une formation qualifiante. Sachez que tout le monde ne se tourne pas vers le Forem. Il y a également la promotion sociale, l'IFAPME et d'autres.

Dans la filière des formations préqualifiantes, je rencontre beaucoup de mandataires qu'ils soient Écolo, cdH ou PS comme c'est le cas pour la moitié des OISP. Je rencontre peu de mandataires MR dans les formations préqualifiantes sauf lorsque interviennent les CPAS.

Je peux vous présenter un cas concret d'un centre de formation dans le cadre des métiers de soudure. Sur un module de 12 personnes, il n'en reste plus que huit, quatre ayant trouvé immédiatement un emploi. De même, Alterform à Sclessin propose une formation de coffreur-ferrailleur. Celle-ci n'existe plus du fait que chacun des participants a trouvé du travail.

Vous avancez le chiffre de 9,3 %. Pour ma part, je dis que le taux d'insertion à 12 mois est de 50 % et que le taux d'insertion à 18 mois est de 60 %.

Vous dites que 13 % des chômeurs ont accès à la formation via le plan d'accompagnement. Oui, au Forem. Il ne faut pas oublier l'enseignement de promotion sociale qui est passé de 110.000 à 170.000 étudiants.

M. Bracaval (MR). – On y trouve aussi des travailleurs.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Je ne le démens pas.

Vous dites que seuls 38 % des chômeurs trouvent un travail après six mois de formation. C'est techniquement correct. Toutefois, à ce travail stable, il faut ajouter 10,1 % de chômeurs qui trouvent un emploi trois à quatre mois après la formation; 8,4 % qui en trouvent entre un mois et trois mois; et 7,8 % qui en ont trouvé depuis moins d'un mois. Une fois tous ces chiffres additionnés, on arrive à une soixantaine de pourcents. Vous avez donc volontairement choisi les chiffres que vous annoncez.

Mon collègue Jean-Claude Marcourt a cité les chiffres du budget. Ces chiffres reviennent tous les trois mois. Quelqu'un aura-t-il l'honnêteté intellectuelle de revoir les chiffres épurés du *VDAB* et du Forem. Par ailleurs, un travailleur du Forem s'occupe de 64 chômeurs et un travailleur du *VDAB* s'occupe de 37 chômeurs; qui plus est, votre chiffre de 268 euros par habitant est erroné. Les points APE ont un montant qui s'élève à 650 millions d'euros. Quelqu'un rétablira-t-il cette réalité ? Peut-être conviendrait-il de faire un article spécial dans le budget du Forem concernant les pénuries ?

Nous avons toujours 200.000 chômeurs. La formation est un élément de réponse. Nous avons toujours un réservoir de main-d'œuvre, mais il y a toujours pénurie d'emplois du fait du manque d'attractivité, de la pénibilité ou encore de la précarité de certains emplois. Sans doute notre réserve serait-elle plus utilisée si les patrons travaillaient sur ces points.

Mme Cornet (MR). – C'est scandaleux ! Les entreprises fournissent des emplois aux travailleurs.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – C'est vrai, mais certains patrons, et je dis bien certains, ont un manque de respect total pour les travailleurs.

Mme Cornet (MR). – Parce que les APE, vous estimez que cela respecte les gens ?

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – C'est un grand pas en avant par rapport à la situation précédente.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Vous avez voté sur les APE et permis de les transformer. Lisez les rapports que nous vous fournissons.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Je suis avant tout municipaliste. La plupart des gens qui profitent des APE ne sont pas en situation précaire. La seule différence s'opère au niveau de la retraite.

Les pénuries sont un problème complexe et la formation est un élément de réponse. Il m'importe de mettre en place un meilleur contact avec les entreprises et le monde de l'enseignement pour parvenir à une meilleure mise à l'emploi.

Nous n'avons pas croisé les bras face à ce problème. Le Plan Marshall a d'ailleurs un grand pan dédié à la formation au travers de 28 métiers. En 2006, nous avons travaillé sur les métiers de bouchers et de techniciens-mécaniciens en concertation avec le secteur, les patrons et les syndicats. Il est vrai que le secteur de la construction connaît une pénurie, mais ce n'est pas faute à la formation. Une fois la formation terminée, le chômeur devient intéressant pour toute une série d'entreprises. C'est l'exemple des services publics.

Mme Cornet dit qu'elle agit dans le plus grand respect de tous les travailleurs du Forem. Je me permets d'en douter. Pour ma part, je rencontre ces travailleurs, sur leur lieu de travail et je peux chaque fois constater les efforts qu'ils réalisent. M. Bracaval ne me contredira pas.

M. Bracaval (MR). – Pour ma part, je n'y vais pas une fois de temps en temps, avec à la clé un article dans la presse. Je connais la situation depuis 20 ans et je pourrais vous dire beaucoup de choses.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Vous agissez à des fins électoralistes. Je pourrais faire référence à la publicité que le MR s'est payée dans la presse.

Mme Cornet (MR). – Accuseriez-vous la presse de travailler pour le MR ?

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Je parle de l'encart publicitaire dans *Le Soir* où littéralement vous « vomissez » sur tout.

Mme Cornet (MR). – En ce qui vous concerne, c'est le discours : « Tout va très bien Mme la Marquise ».

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Puisque vous insistez, je considère que les propos que votre Président tient en Flandre à l'égard de la Wallonie sont inciviques et apportent en réalité de l'eau au moulin des séparatistes.

J'en viens maintenant à un article paru récemment dans *L'Écho*. Il est indiqué qu'il y a deux fois plus de moyens mis en œuvre en Wallonie pour la formation qu'en Flandre. Je traduis librement la conclusion : pourquoi y a-t-il si peu de résultats ?

Le journaliste aurait dû distinguer les effets immédiats des effets à moyen et long termes.

M. Kubla (MR). – C'est donc maintenant le procès de la presse après celui du MR. Nous aurons tout entendu !

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Des efforts ont été faits depuis 2004 essentiellement et il faut donc tenir compte des effets à venir.

M. Kubla (MR). – Rien n'aurait donc été fait avant 2004 ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – La majorité actuelle est peut-être plus sensible aux efforts à fournir en matière de formation.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Je peux vous donner les chiffres concernant les formations. Ainsi par exemple, sur 3.368 personnes, il faut savoir que notamment 20 personnes ont abandonné unilatéralement, 183 parce qu'elles ont trouvé un emploi ou encore 72 par arrêt au terme de la période d'essai, notamment.

En résumé, 90 % ont mené à bien leur formation.

En ce qui concerne la société Nailai, faut-il préciser qu'il y a eu un séminaire commandé, mais qu'il n'a pas pu avoir lieu. Lorsque vous commandez un travail par exemple à un architecte et que sa mission ne va pas jusqu'au bout pour des raisons indépendantes de sa volonté, vous devez quand même payer pour le travail préalable réalisé.

Mme Cornet (MR). – Vous soutenez qu'il n'y aurait jamais eu de gaspillage. Nous avons eu des témoignages.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Tout fonctionnaire peut venir me trouver et je lui garantis la confidentialité. Cela serait préférable car ce que vous êtes en train d'organiser, c'est en réalité une politisation complète de l'administration.

Mme Cornet (MR). – Vous oseriez nous accuser de politiser l'administration ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Puis-je rappeler qu'il y a eu une procédure SELOR au niveau du Forem ?

Par ailleurs, le Comité d'audit peut recevoir également des témoignages. Il ne faudrait pas « pirater » les structures en place.

M. Bracaval (MR). – Tous ceux qui ont voulu dire quelque chose pourrissent dans un placard. J'en sais quelque chose.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Si c'est vrai, je n'hésite pas à dire que c'est un scandale.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Il ne faut pas jeter l'opprobre sur l'ensemble du Forem.

Mme Cornet (MR). – Il ne tient qu'à vous de réagir comme il se doit.

Les questions qui se posent sont nombreuses et nous ne sommes pas rassurés à ce stade.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Un audit va être réalisé par Pricewaterhouse Coopers et sauf erreur, je crois d'ailleurs qu'un membre du Cabinet de M. Reynders en fait partie.

Souhaitez-vous un appel au niveau européen ?

Mme Cornet (MR). – Il faut réagir rapidement. Vous voulez sans doute gagner du temps. Combien de temps cela va-t-il prendre ?

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Je ne vais pas dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes car par hypothèse, tout est améliorable. Je critique cependant votre méthode. J'ai le sentiment que vous insultez celles et ceux qui s'occupent de la formation de leur mieux et je ne peux l'accepter.

– M. Fontaine, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel.

Mme Cornet (MR). – J'ai interpellé sans recevoir un ensemble de réponses. Qu'en est-il ainsi par exemple de la formation ISEOR ? Pour combien de temps la convention est-elle conclue ?

La législation sur les marchés publics n'aurait pas été observée totalement, ai-je pu comprendre à mots cachés. Estimez-vous que les frais de consultance sont normaux ? En ce qui concerne Nailai, le débat a été éludé.

La convention n'est pas produite concernant les formations à Lyon et j'en passe.

– M. Luperto, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.

Notre démarche vise à s'assurer du bon fonctionnement de cette institution, dans l'intérêt général.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Vous me reprochez de ne pas avoir répondu à des éléments que vous n'avez pas abordés.

Mme Cornet (MR). – Vous oubliez sans doute que mon interpellation a été jointe.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – D'accord, si Monsieur le Président l'accepte, puis-je répondre maintenant ?

En ce qui concerne le choix du management socio-économique et donc d'ISEOR, il faut rappeler que le choix d'un modèle de gestion s'est fait en référence au contrat de gestion 1996-1999, prolongé jusqu'au 16 avril 2001, qui fixait la gestion par objectifs comme principe de fonctionnement du Forem.

Différentes pratiques de gestion s'inscrivant dans cette perspective ont été expérimentées et certaines, mises en œuvre, au cours de cette période. Les chantiers les plus importants en cette matière ont été menés avec l'appui d'Arthur Andersen, soit des chantiers expérimentaux sur les pratiques professionnelles et axe Tableau de Bord de pilotage, et dès le second semestre 2000 avec le professeur Khrouz du département Contrôle de gestion – ULB et avec KPMG en matière de mise en place d'un modèle de calcul de coûts de revient selon l'approche ABC. À noter également une autre démarche, engagée dès la fin 1999 au niveau de Forem formation : la mise en place d'éléments issus du management socio-économique en vue de professionnaliser les pratiques de gestion. Dès ce moment, il s'agissait de former l'encadrement de cette entité du Forem à une partie des outils du MSE tels le Plan d'Actions Prioritaires et le Tableau de Bord de Pilotage.

Un autre élément de contexte est la préparation du contrat de gestion 2001-2006 qui a été signé le 17 avril 2001. Ainsi, son article 31 décrit la structure de management du Forem et confirme à cet égard la nécessité de mettre en place un modèle de gestion par objectifs à tous les niveaux de l'organisation.

En lien avec ce qui précède, dès 2000, le Forem a procédé à l'analyse de différents modèles de gestion dont, en particulier, le modèle de gestion par activités, le modèle *Balanced Scored Card* comme support à une gestion par objectifs et le management socio-économique. Cela a, en outre, été complété par deux propositions de méthodologie d'implantation d'un modèle de gestion par objectif, l'une émanant d'Arthur Andersen (modèle de gestion stratégique de mesure de performance) et l'autre de DMR (Macroscope).

Enfin, c'est après différentes analyses et la tenue de missions exploratoires, d'une part à Lyon auprès du professeur Savall, concepteur du Management Socio-économique et, d'autre part, auprès de l'URSAFF, qui avait mis en œuvre le MSE dès 1996, que le Forem à présenté le modèle de « Management socio-économique » comme « modèle de gestion » à son comité de gestion, les différentes analyses réalisées confirmant que le MSE était particulièrement bien adapté.

En effet, le Management socio-économique est le résultat d'un grand nombre d'interventions réalisées par ISEOR et ses chercheurs dans une grande variété d'entreprises et d'organisations de tailles différentes et appartenant à des secteurs d'activité divers, aussi bien dans le domaine public que privé.

Toutefois, ce qui distingue principalement ISEOR des autres consultants, issus du milieu universitaire ou non, et qui a convaincu le Forem, c'est en particulier le fait que ses prestations s'inscrivent dans un schéma de « recherche-intervention ». Comme l'indique le Forem, « ISEOR ne livre pas un modèle « clé sur porte » auquel le client doit s'adapter. Au contraire, ce dernier est considéré comme un partenaire, invité à travailler avec ISEOR sur ses pratiques de gestion et sur les conditions de sa « survie-développement » en définissant des pratiques d'amélioration. Dans ce cheminement, ISEOR apporte le fruit de son expérience, mais c'est le « client-partenaire » qui s'approprie et qui fait évoluer ses pratiques managériales dans le respect de tous.

Par ailleurs, l'approche d'ISEOR n'est pas une simple approche technicienne. Elle est porteuse de valeurs auxquelles le Forem souscrit :

– approche globale mobilisant l'ensemble du personnel (et non des approches techniciennes de type « *top down* »);
– valeurs soutenant le modèle, centré sur l'homme et équilibré entre performance sociale et performance économique;
– implantation progressive d'outils simples à mettre en œuvre dans une organisation sans culture de management basé sur la performance.

En outre, il apparaît que son modèle de gestion est reconnu par le BIT et que, outre l'URSAFF précité, ISEOR peut se prévaloir d'une série de références tant en Belgique avec TECHNORD, la Confédération des Syndicats Chrétiens, les TEC Hainaut, les hôpitaux, etc. et en France avec la SFR, La Poste, etc. qu'ailleurs dans le monde. À titre d'exemple, au Mexique, ISEOR travaille pour le Gouvernement de l'État du Yucatan.

Pour en revenir au Forem, il apparaît que cette méthode, qui s'est progressivement mise en place a atteint une certaine « maturité » puisque l'ensemble de l'encadrement, soit plus de 400 personnes, est à présent formé aux principes de base du modèle et aux différents outils, que 114 managers ont reçu la formation intensive à Lyon et qu'une majeure partie du personnel, soit 2.800 personnes, ont suivi une formation de huit heures en Région wallonne, délivrée par les intervenants internes, ce qui a permis d'impliquer tous les niveaux de personnel dans des améliorations de leurs pratiques professionnelles.

À côté de cela, puisque ce souci est exprimé dans la proposition de résolution déposée, il est évident que le Forem recourt par ailleurs à d'autres types de formation pour son personnel et que celles-ci sont délivrées par des organismes privés ou publics basés en Belgique. De plus, elles touchent différentes catégories de personnel dont les conseillers et les formateurs dans des matières aussi variées que, à titre d'exemple, la Communication et le management, l'Ingénierie et la formation pédagogique, le marché de l'emploi et du travail, la gestion des ressources humaines.

Les formations sont majoritairement externalisées auprès de partenaires variés du monde de l'enseignement tels que :

– la FUCAM;
– l'UCL;
– l'ULB;
– les Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix;
– les Facultés Universitaires Saint Louis;
– l'ULg;
– la Haute École de Charleroi;
– CESA.

Dans d'autres cas, elles sont externalisées auprès de partenaires du secteur privé ou associatif tels que :

– l'IFAPME;
– Lire & Écrire;
– la Croix Rouge, pour des formations spécifiques.

Je pourrais encore faire référence à la consultation juridique sollicitée auprès de Maître Durviaux, Professeur, par ailleurs.

En substance, le Forem a correctement appliqué la règle, étant précisé qu'il n'a pas été fait choix du référentiel idéal à cet égard. J'ai donc demandé que cela soit modifié.

Il n'y a donc pas d'irrégularité et sur le terrain, des formations adéquates ont été menées.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Puis-je me permettre de faire référence à une question orale de M. Bracaval qui me fut posée le 15 janvier 2008 ?

Il demandait un ensemble de précisions et de détails concernant par exemple le coût des missions à Lyon. Je lui ai donné les réponses souhaitées et dans le cadre de sa réplique, il envisageait la question de la coexistence avec la norme ISO. Il concluait sa réplique en disant que c'était tout à l'honneur du Forem d'utiliser les deux systèmes.

M. Borsus (MR). – Quelles sont les autres administrations ou OIP, hormis les TEC Hainaut, ayant recours comme le Forem à ce même dispositif ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Certains hôpitaux.

M. Borsus (MR). – Je crois pouvoir conclure tout d'abord de vos propos qu'il aurait fallu passer un marché public concernant ces formations.

Pouvez-vous confirmer que le marché dont question n'a pas été conclu de manière totalement régulière ? Vous

avez fait référence à des consultations informelles qui ont été menées avant conclusion du contrat. Où cela se trouve-t-il dans la législation sur les marchés publics ...

Dans la lettre de mission, il est donc fait référence précisément au management socio-économique. Sauf erreur, les autres administrations wallonnes ne sont pas formées à ce type de management. Il a été précisé qu'une connaissance en management socio-économique constituait un atout en matière de nomination. Cela pose donc problème, vous en conviendrez.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Puis-je rappeler que cette option stratégique était reprise noir sur blanc dans le contrat de gestion. Vous n'avez rien dit à ce moment-là.

M. Borsus (MR). – Pour être clair, cette option n'existe au niveau d'aucune autre administration.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je dois vérifier avant de vous répondre.

M. Borsus (MR). – Ne le faites pas, je vous en informe, c'est le cas.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Votre intervention consiste donc à remettre en cause le choix stratégique qui fut fait à l'époque.

En ce qui concerne la convention, Maître Durviaux considère donc que le Forem aurait été mieux inspiré en utilisant un autre paragraphe de l'article 17.

Je rappelle également le rapport de la Cour des comptes.

Je rappelle qu'ainsi il y a eu la constitution d'une équipe spécifique au sein de la direction juridique. Il y a une analyse renforcée en ce qui concerne les marchés publics. Il y a également la cellule audit. Il s'agit de trois éléments que je voulais rappeler.

En conclusion, il eût été plus pertinent, selon la consultation juridique reçue, d'utiliser un autre référentiel au départ. Cela aurait été plus adéquat.

En ce qui concerne votre intervention sur les formations, le personnel a été formé à Lyon ou en Région wallonne, ce qui permet à l'ensemble du management de travailler sur la base de la méthodologie choisie.

Lorsque vous faites référence à la désignation de l'administrateur général, vous ne pourrez contester que savoir comment les collaborateurs travaillent constitue un avantage. Le fait qu'il s'agisse d'un avantage ne veut pas dire pour autant qu'il s'agissait d'un élément discriminant.

M. Borsus (MR). – L'immense majorité des postulants ne remplissait donc pas cette condition. Il fallait, pour la remplir, provenir de l'intérieur de l'Institution.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Cet avantage n'a pas dû être mis en évidence, étant donné les candidatures reçues.

M. Borsus (MR). – Vous me dites qu'il y a donc eu des formations à Lyon ou en Wallonie. Il y aurait selon information, une exception notoire pour une personne. En avez-vous connaissance ? Pouvez-vous communiquer la liste des formations et consultances ? Le nombre serait impressionnant me dit on.

En ce qui concerne le marché pour les formations, pouvez-vous nous en indiquer le montant et la durée ?

J'ai pu lire dans la presse les chiffres cités par M. Méan, soit 310.000 euros en 2006, 472.000 en 2007 et 404.000 en 2008. Il y en avait cependant avant, depuis 2000 ou 2001.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je vais vous citer les chiffres, soit pour 2001-2002, 169.566 euros, 306.706 euros pour 2003, plus de 220.000 euros pour 2004, 143.000 euros pour 2005, 89.000 euros pour 2006 et 193.000 euros pour 2007.

M. Borsus (MR). – Vos chiffres sont donc différents de ceux de M. Méan.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je vous parle des montants qui ont été facturés et payés à ISEOR.

M. Borsus (MR). – Quelle est la durée de la convention, règle élémentaire en matière de marché ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Vous ne m'avez donc rien demandé en 2003. Le choix stratégique était donc déjà posé et vous conviendrez que l'on ne peut changer de méthode chaque année.

Ce qui se passe aujourd'hui n'est que la conséquence de ce choix stratégique.

Il s'agit de conventions annuelles.

Entendez-vous faire tout arrêter au niveau de cette méthodologie et repartir de zéro ?

Je dis que j'ai reçu un dossier adopté par la précédente législature. ISEOR a été reconnu pour ses qualités de bonne organisation. Chaque année, une convention s « établit entre ISEOR et le Forem.

M. Borsus (MR). – Nous ne sommes plus dans un marché passé en 2002. Est-ce un marché avec ou sans terme ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – C'est annuel.

M. Borsus (MR). – Nous sommes dans un marché de prestations de services. Est-ce à dire que chaque année, il y a eu une convention annuelle ? Pouvez-vous confirmer qu'une prestation de services a eu lieu chaque année ? Une prestation de services est soumise à la règle du marché public, et vous pouvez le demander à un collège de juristes.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Il y a dérogation en vertu de la spécificité du cadre repris dans l'article 17. Sous la législature 1999-2004, le dossier a été bouclé. Nous ne faisons qu'assumer les décisions passées. Depuis 2006, avec mon Collègue Marc Tarabella, sur la base de l'audit de la Cour des Comptes, nous avons constaté des défaillances au sein du Forem quant aux qualifications juridiques.

Vous essayez de mettre un rideau de fumée en place et de faire croire qu'il se passe des choses au Forem alors que face à l'audit de la Cour des Comptes, deux mesures fondamentales ont été mises en place :

– une équipe de trois juristes spécialisés dans les marchés publics;
– la cellule d'audit qui veille à faire respecter les règles du marché public.

M. le Président. – Je voudrais rappeler que nous sommes dans le cadre d'une interpellation.

Mme Cornet (MR). – C'est vous qui avez voulu joindre mon interpellation à la proposition.

M. le Président. – Je n'avais pas encore terminé.

Une interpellation, si elle avait été seule, aurait engagé un temps de parole. Celui-ci est largement dépassé. Je vous propose donc de raccourcir nos débats.

M. Wesphael (Écolo). – J'estime tout à fait normal, dès l'instant où une proposition de résolution est à l'ordre du jour, de prendre le temps d'en débattre. Concernant celle-ci, il y a d'abord présentation, puis réponse du Ministre, avant l'intervention de l'ensemble des Groupes.

Mme Cornet (MR). – Sur ISEOR, j'entends bien la réponse de M. le Ministre et les conclusions de Mme Duriaux. Pour ma part, j'ai les conclusions de M. Flamme qui sont différentes.

Dans un mail de M. Méan du 24 octobre dernier, et je le tiens à la disposition de ceux qui le veulent, on apprend qu'il a résulté d'une étude que la méthode de management d'ISEOR était la méthode idéale. J'aimerais disposer de cette étude. J'ose croire que ce document étant essentiel à notre analyse, vous ne nous le refuserez pas.

En outre, M. Demotte a été interpellé à plusieurs reprises au sujet des marchés publics. Dans le cadre d'ISEOR, il admet que les principes généraux de bonne gestion doivent être régulièrement remis en question, y compris les marchés publics. je vous invite à réfléchir à cette situation. Il convient de l'admettre et d'y répondre.

M. Borsus (MR). – Puis-je déposer une pièce ? Il s'agit d'une note budgétaire relevant les comptes au 31 décembre 2006. On y constate une somme de 385.198 euros d'honoraires dans des consultances en management socio-économiques.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Vous m'avez demandé ce qui est facturé par ISEOR.

M. Borsus (MR). – Quels sont les autres consultants ?

En termes de marchés publics, ISEOR est à côté de la plaque. Comment se fait-il qu'en plus de ce travail, il faille encore 385.198 euros pour la consultance ? Quelle est la méthode de passation de marchés ? Qui sont les consultants ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je vous ai répondu sur ISEOR.

M. Borsus (MR). – Après les réponses du Ministre, je sollicite une suspension. Elle est de droit.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Il y a ISEOR, les frais de déplacement et bien d'autres éléments qui entrent en ligne de compte.

M. Borsus (MR). – Qui sont en plus d'ISEOR, les consultants qui peuvent expliquer ce montant de 385.198 euros ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – D'abord, je ne sais pas lire de si loin.

M. Borsus (MR). – Vous ne pouvez pas ignorer les chiffres d'une OIP qui dépend de vous.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

M. Borsus (MR). – Puis-je demander une suspension de séance ?

M. le Président. – Non, vous ne l'aurez pas. Votre façon d'agir n'est pas correcte.

M. Borsus (MR). – La suspension de cinq minutes est de droit.

M. le Président. – Vous aurez une suspension de trente secondes et elle commence maintenant.

M. Borsus (MR). – La suspension est de droit. En outre, j'ai des questions beaucoup plus précises. Par rapport à la méthode, je souhaite rappeler que premièrement, la suspension est réglementairement de droit, deuxièmement concernant deux propositions auxquelles vous avez joint une interpellation, il est normal qu'un débat s'engage. Nous souhaitons un travail parlementaire sérieux. Il me semble normal qu'après présentation, il y ait discussion générale. Nous n'en sommes encore qu'à des questions d'ordre général. Par la suite, nous entrerons dans des questions plus précises.

M. le Président. – Vous avez une interruption maintenant.

M. Borsus (MR). – Soit on travaille comme cela, soit chaque semaine, on peut inscrire trois interpellations : ainsi, je peux interroger le Ministre sur le statut du personnel et les résidences administratives. Je préfère être constructif et éluder le problème en deux ou trois séances.

Il y a un vrai problème dans l'attribution des services à ISEOR et la prestation de services. À présent, je souhaiterais solliciter une suspension.

M. le Président. – Si elle est utile.

M. Wesphael (Écolo). – La suspension est de droit. De plus, je ferai une conférence de presse à 12 heures 30 pour pouvoir m'exprimer. C'est ironique.

Le fait est qu'un débat ne doit pas être bilatéral. À 11 heures, il n'y a que deux formations qui se soient exprimées.

M. Wacquier (PS). – Je rejoins M. Wesphael. Moi aussi, je suis un peu frustré de ne pas avoir pu m'exprimer.

M. Wesphael (Écolo). – Je ne vous permets pas de vous joindre à mes propos. Je parle de la façon dont la présidence est assurée.

M. le Président. – La séance est suspendue quelques minutes.

– La séance est suspendue à 11 heures 31 minutes.

– La séance est reprise à 11 heures 37 minutes.

M. le Président. – Je vous proposerai de suspendre nos travaux tout à l'heure vers 12 heures 45 ou 13 heures, et de les reprendre à 14 heures.

M. Petitjean a retiré sa proposition de résolution.

M. Borsus (MR). – Je remercie le Président. Je sais qu'assurer la présidence n'est pas toujours facile.

Il est de notre devoir de faire fonctionner de façon transparente un certain nombre d'institutions. Des dossiers tels que l'AWIPH et les logements sociaux nous ont prouvé que le travail en Commission a souvent permis aux Ministres de dégager des pistes et d'avancer sur ceux-ci. Manifestement, un certain nombre d'informations ne vous sont pas communiquées quant au Forem.

Je lis le compte-rendu d'une réunion d'avril 2008 qui a réuni tout le gratin de l'Institution et j'y vois que l'Institution observe les menaces qui touchent un certain nombre de pans de son activité.

Lorsque je vois l'institution travailler de cette façon, elle décline ainsi un certain nombre des pans de son activité et j'observe, et je lis à la page 7 du compte rendu de cette réunion, j'observe qu'en présence de tous les dirigeants, chers Collègues du Forem, que dans les menaces qui y sont relevées, il y a un certain nombre de considérations relatives à la presse, il y a aussi des considérations concernant les questions parlementaires.

Exemple, je vous cite : question parlementaire : qui a une voiture ou un GSM ? Il faut respecter les politiques et les estimer comme on peut. Le Forem est une OIP de type B. Les réponses ne peuvent être apportées qu'au Comité de Gestion et à la tutelle. En ce qui concerne la mise en place de l'audit interne, il peut tout voir, tout savoir mais il ne peut communiquer aucune information à l'extérieur du Forem. J'en termine, et c'est ici que cela vous concerne : est identifié comme menace par le Forem lui-même et, je cite, la demande des conclusions de l'audit par le Gouvernement wallon. Cela est identifié comme une menace par le dirigeant de l'Institution.

Quand on lit cela, on ne peut évidemment que mettre ceci en lien avec vos réponses qui ne sont que partielles, avec votre première réaction, qui est naturelle. Elle ne durera pas mais c'est une réaction qui est plutôt de protéger votre Institution. Je vous suggère peut-être de prendre le temps d'une part de réexaminer l'ensemble des pièces qui pourront vous être communiquées par l'ensemble des interlocuteurs du Forem avant peut-être de choisir la tonalité, Messieurs les Ministres, de vos futures réponses. Soit vous continuez comme ce matin en disant *grosso modo* « tout va à peu près bien et de plus on a fait des efforts, etc. », soit vous acceptez avec nous et avec le Parlement de vous pencher méthodiquement sur chacun des éléments.

Et donc, et j'en termine par rapport à ma demande de suspension de séance, Monsieur le Président, je demande simplement à Messieurs les Ministres compétents en cette matière de bien vouloir nous communiquer un certain nombre de pièces. Le marché ISEOR et donc dans sa nouvelle dénomination, les marchés annuels ou les conventions annuelles qui ont été passés, l'étude préalable qui a été menée, la consultation informelle – j'imagine qu'on en a gardé des traces plus que verbalement – qui a été menée au préalable : je souhaiterais connaître, nous souhaiterions connaître tous les coûts (ces pièces sont disponibles, on pourrait les avoir à 14 heures, à la rentrée) liés à ces formations à Lyon. Nous souhaiterions connaître aussi le nombre de personnes qui ont bénéficié de formations ailleurs qu'à Lyon, ailleurs qu'au siège de l'Institution. Je souhaiterais qu'on puisse me déterminer quelle est la règle des marchés publics qui a été appliquée et consulter collégialement peut-être M. Flamme et

Mme Duriaux, concernant la règle des marchés publics appliquée pour les consultances qui entourent le marché ISEOR.

Bref, que nous puissions au moins cet après-midi, sortir avec une photographie de cet élément-là; ce sera déjà un point derrière nous, puis on entamera les autres, de manière à ce que nous puissions dire : « le Forem consacre, à mon avis, plutôt de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros par an, rien que pour le management socio-économique et tout ce qui l'entoure ».

Donc, partageons déjà ces chiffres-là depuis la mise en œuvre comme cela on aura un peu de relief par rapport à ce choix de management socio-économique. Faisons la même chose par rapport à cette société qui paraît-il répond dans une langue étrangère quand on sonne à son siège. Je respecte cela évidemment. Cette société identifiée dans le cadre de cette activité qui n'a pas eu lieu; donc, comment a-t-on consulté ? Vous savez, nous qui sommes actifs dans les pouvoirs locaux, on reçoit des circulaires de la Région wallonne qui nous rappellent que le principe en termes de marchés publics : même en dessous des montants légaux, il faut tenter chaque fois que c'est possible de mettre en concurrence. Donc, peut-on avoir les décisions concernant l'organisation de cette activité, la consultation éventuellement d'autres, la décision, la convention passée. Bref, ainsi, on aura essayé d'évacuer un dossier ISEOR, et puis le deuxième dossier Nailai, et ce qu'il y a autour. Et puis, alors, je me permettrai avec votre accord, M. le Président, d'ouvrir un certain nombre de dossiers plus pointus en termes de fonction publique, gestion du personnel, de promotion de membres du personnel, d'organisation du parc de voitures, de gestion du patrimoine immobilier, de fonds européens, enfin, essayons de compartimenter notre travail pour essayer qu'il soit, c'est l'objectif commun je pense, aussi positif que possible pour utiliser une expression si souvent consacrée, essayons de tirer un certain nombre de conclusions de ce dossier, peut-être de responsabilités, mais certainement de conclusions, et surtout de voir si les outils aujourd'hui fonctionnent normalement, et si un certain nombre d'autres propositions doivent être émises, nous en avons à cet égard.

C'est là le sens de notre travail préliminaire en Commission. C'est aussi le sens de l'audit; il est bien évident que nous n'allons pas ici, à vingt, entrer en profondeur dans l'examen d'une institution qui emploie, – un petit clin d'œil pour les chiffres –, il y a un employé du Forem, si je crois les chiffres du Gouvernement pour six chômeurs. Quel accompagnement ! Un employé du Forem pour six chômeurs. Sans compter tous les consultants extérieurs, etc. Si je ramène.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – C'est du délire absolu !

M. Borsus (MR). – Mais non, ce n'est pas du délire ! Il y a 4.200 personnes qui travaillent au Forem. Vous nous avez dit qu'il y avait 200 et quelques mille chômeurs. J'ai vos chiffres officiels. J'en conclus effectivement, Monsieur le Ministre, que nous allons examiner, si vous le voulez bien.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je serais heureux s'il n'y avait que 24.000 chômeurs en Wallonie. J'en serais vraiment heureux et je serais prêt à avoir 5.000 fonctionnaires au Forem.

M. Borsus (MR). – Nous allons examiner si vous le voulez bien l'ensemble de ces points de manière à pouvoir mener, me semble-t-il, un travail normal pour cette institution.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, je considère personnellement ... M. Borsus m'a demandé quel était le coût des prestations à Lyon, il vient de le rappeler. Je lui ai donné le coût des prestations à Lyon. S'il veut connaître l'ensemble des prestations pour ISEOR, on peut les lui donner à l'euro près, des chiffres qui ne sont pas ceux qu'il a mentionnés, mais peu importe. Je l'ai toujours dit, nous sommes passés dans une procédure négociée par convention annuelle, tout cela a été dit. Y a-t-il aujourd'hui des choses à améliorer ? Oui. Qu'avons-nous fait depuis que Mme Cornet était présidente de la Commission et qu'elle a examiné ce problème de management socio-économique ? Et bien on a eu un audit de la Cour des comptes qui a mis en évidence un certain nombre de lacunes et nous avons répondu à ces lacunes par différentes fonctions qui sont, comme je l'ai rappelé :

– l'installation d'une cellule juridique marchés publics à l'intérieur du Forem;
– la mise en place d'un comité d'audit en 2007.

J'ai le plan d'audit 2009, qui va être totalement indiqué. Si M. Borsus le demande, je suis tout à fait prêt à ajouter dans ce programme d'audit un certain nombre de choses qui pourraient l'intéresser. Je trouverais cela assez normal mais les organismes sont là, les contrôleurs sont là, la manière de fonctionner est là. Je tiens à dire, pour être tout à fait clair, qu'étant donné qu'on doit arriver aujourd'hui, j'ose le croire, à la fin d'un processus d'accompagnement, de management socio-économique, je suis tout à fait prêt qu'on demande à la cellule d'audit si, d'une part, il est utile de relancer un marché aujourd'hui, s'il faut continuer et que ce soit effectivement une demande formulée à la cellule d'audit. Je n'ai aucune difficulté à cet égard. *(Réaction de M. Borsus.)*

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je ferai remarquer à Monsieur Borsus que c'est dans ma toute première intervention que je l'ai indiqué. Je ne fais pas une concession à midi moins dix. Dès neuf heures et demie, dans ma première intervention, j'avais indiqué ce fait.

M. Borsus (MR). – J'en aurai terminé en ce qui me concerne pour ISEOR. Une seconde, simplement pour demander, Monsieur le Ministre, si les chiffres initiaux

n'étaient pas les chiffres totaux, si le chiffre que j'ai cité qui est le chiffre de votre institution elle-même n'est pas le bon, pouvez-vous maintenant, après la pause, nous dire ce que coûtent globalement les consultants, les frais directs d'ISEOR, la formation de management socio-économique ? Pouvez-vous non seulement nous le dire, mais aussi nous communiquer les montants ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Votre chiffre était de ?

M. Borsus (MR). – Mon chiffre est 385.198 euros.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Nous, pour 2006, le montant n'est pas de 385 mille mais il est de 335.384 euros si je lis bien ce que mon Collègue ...

M. Borsus (MR). – Et ce chiffre reprend quoi, Monsieur le Ministre ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Il reprend l'ensemble des missions de consultance, l'ensemble des formations facturées par ISEOR à Lyon et les frais de mission d'ISEOR. Ce sont donc tous les éléments qui arrivent à ces 335.384 euros.

M. Borsus (MR). – Et donc, il y a eu différents marchés alors. Les sommes que vous avez indiquées tout à l'heure ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Il y a une localisation de la prestation. Comme je vous l'ai indiqué : vous m'avez demandé ce qui s'était passé à Lyon, je vous ai répondu sur ce qui s'était passé à Lyon, je n'ai jamais dit que c'était l'ensemble des prestations d'ISEOR. Vous me demandez l'ensemble des prestations d'ISEOR ? Je vous donne l'ensemble des prestations d'ISEOR.

M. Borsus (MR). – Nous y sommes alors. Donc, pour l'ensemble des prestations d'ISEOR, il y a une différence entre vos chiffres et ceux du Forem, mais peu importe.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Non, il y a une différence entre votre document et mes chiffres. Je ne sais pas qui a écrit ce document, sur quelle base, si c'est un document préparatoire, définitif ...

M. Borsus (MR). – Nous en sommes maintenant, si je comprends bien, pour les prestations d'ISEOR pour une année, à 335.000 euros. Ceci ne couvre pas les frais annexes j'imagine, les déplacements du personnel, les indemnités diverses, etc., les frais de catering peut-être, d'hébergement, etc. On parle ici des prestations d'ISEOR pour un an. Vous avez donc, presque de façon très sibylline tout à l'heure, isolé les coûts à Lyon. Donc, si vous êtes d'accord, pouvez-vous me communiquer – et je vous remercie pour votre souci de transparence – le même chiffre, c'est-à-dire le total des prestations uniquement de service pour chaque année d'ISEOR, les années que vous aviez citées tout à l'heure, mais en isolant uniquement Lyon, de manière à ce qu'on ait les coûts complets. Qu'a facturé ISEOR au Forem ? Si vous pouviez compléter avec les coûts annexes, on aurait une vision de ce que coûte l'organisation de ces formations en management socio-économique, prestations de service et tout ce qui est lié.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je vous affirme que ce marché a été régulier, je vous dis que c'est en 2001 qu'il fallait s'interroger sur la manière dont on le faisait, que nous avons depuis lors formé 2.800 personnes au sein de l'administration du Forem, que tout cela est en ordre, que je suis évidemment disponible comme je l'ai dit dès le début pour dire que ce n'est pas parce que dans le passé, quelque chose s'est fait régulièrement qu'à l'avenir, il faut le prolonger. Je pense donc qu'aujourd'hui dans ce qui se passe dans l'implémentation du management socio-économique, un état des lieux peut être fait. Je vous dis que je vais demander, et j'étais prêt et disponible dans ma première intervention pour le faire, au Comité d'audit dans son plan d'organisation 2008-2009 de mettre ce chapitre à l'étude, avec un, l'évaluation de ce qui s'est fait, deux, de ce qui éventuellement reste à faire, et trois, d'analyser le fait de savoir si de relancer un marché global est justifié.

Ça, c'est évidemment le Comité d'audit dans sa caractéristique qui me le donnera. Ce que je veux faire aujourd'hui, c'est de dire qu'il y a une situation qui vient de 2001 et pour laquelle, tout le monde ici autour de la table, puisque c'est un débat, l'article 31 du contrat de gestion le mentionnait, nous implémentons le management socio-économique.

M. Borsus (MR). – Combien coûte-t-il ? C'était seulement ma question. Combien a-t-il coûté par an ? Est-ce 335 mille euros rien que de prestations de service en 2006, mais qu'en est-il des autres années et quels sont les frais autour ? Depuis 2001, 2002, jusqu'à ... Petite convention annuelle à 330 mille euros ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – C'est une procédure négociée.

M. Borsus (MR). – Oui, d'accord, mais quels sont les chiffres chaque année des prestations de service et de ce qui est autour ? Comme cela, on aura vidé cette question de chiffres.

M. Tarabella a peut-être les chiffres.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – M. Marc Tarabella, Ministre de la Formation. – Quelques chiffres annexes et je reviens à l'article que vous brandissez. Il y a eu 3.500 euros pour 12 jours de formation. Mme Cornet disait aussi que depuis 2001, 400 agents du Forem

ont été formés à Lyon. La vraie réponse est que c'est depuis 2002 et que c'est 176 agents, voilà les vrais chiffres, 176 depuis 2002.

M. Borsus (MR). – Ça coûte 335 mille euros par an pour un total de 176 ...

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Non, non. Mais je vous donne les vrais chiffres. Et ils ne sont pas sortis de mon imagination. Ils y passent une dizaine de nuitées, pour une formation de management, quatre fois trois jours. Ils sont logés dans des hôtels quatre étoiles, disait Mme Cornet, quand il s'agit en fait de l'hôtel Phénix et du Novotel. Je vais vous donner le prix de la chambre. L'hôtel Phénix, c'est 108 euros pas nuit, petit-déjeuner compris. C'est le prix du Forem parce que le prix du marché est plus élevé mais ils ont sans doute une réduction vu le nombre. Le prix normal est de 130 à 170 euros sans le petit-déjeuner; les autres hôtels à Lyon de même catégorie, c'est le Novotel qui est de 132 à 156 euros la chambre et 14,5 euros pour le petit déjeuner.

Le Best Western, qui est aussi utilisé, excellente chaîne, les chambres sont généralement spacieuses, rapport qualité/prix excellent mais pas de pub, je ne peux pas le faire, de 125 à 140 euros et c'est 14 euros le petit déjeuner, et le Holiday Inn, 125 euros et 14 euros le petit déjeuner.

M. Borsus (MR). – Puisque vous avez le détail, Monsieur Tarabella,

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Mais c'est 550 euros par agent pour trois jours et deux nuits ...

M. Borsus (MR). – Non, excusez-moi. Monsieur Tarabella, puisque vous avez le détail de la chambre, de l'hôtel, le nombre d'agents, etc., pouvez-vous simplement me dire combien le Forem a payé pour l'ensemble des prestations de services par année, on connaît déjà le chiffre pour 2006 : 335.000 euros. Quel est le montant des autres années ? Vous avez le détail des frais annexes, j'imagine que vous avez au moins le prix principal.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – J'ai un détail qui corrobore un peu le ton que j'ai employé tout à l'heure et qui était que l'intervention, notamment de Mme Cornet, était de jeter la suspicion en parlant de quatre étoiles. Le nombre d'agents n'est pas de 400 agents mais de 176. Et la formation, ce n'est pas plus de …

M. Borsus (MR). – Vous êtes en train de me dire que la formation pour 176 agents a coûté 335.000 euros pour une année ?

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Non, il y a les frais d'ISEOR, les consultances, etc. Il y a moyen effectivement de détailler; il faut faire des multiplications, et puis une grande addition.

M. Borsus (MR). – Maintenant excusez-moi, Messieurs les Ministres, vous êtes venus à deux, nous en sommes réjouis, mais au moins, à deux, pouvez-vous nous communiquer simplement l'équivalent du chiffre qu'on est finalement parvenus à arracher ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Non, vous posez des questions, je réponds à vos questions. Non, écoutez ! Maintenant, on va un peu clarifier. Vous essayez d'amener et de ramener et de faire en sorte de jeter l'opprobre sur ce dossier. On y a répondu dès le début. Ce sont 2.800 agents du Forem qui ont bénéficié de l'ensemble des formations.

M. Borsus (MR). – Dont 176 se sont rendus à Lyon. C'est bien comme ça qu'on met vos deux chiffres ensemble, M. le Ministre vient de dire 176, vous dites 2.500. J'imagine que 176 se sont déplacés et 2.500 en ont bénéficié. C'est ça ?

M. Tarabella, Ministre de la Formation. -Mais non, il y en a même plus que 2.500 parce que 176, quand on arrive à 2.800, pour arriver à 2.800, il en faut plus que 2.500 qui reçoivent une formation.

M. Borsus (MR). – C'est combien ? 176, ce sont les gens qui se sont déplacés, Monsieur Tarabella ?

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – C'est un chiffre que j'ai depuis 2002, 176 personnes se sont déplacées à Lyon.

M. Borsus (MR). – Et vous, Monsieur Marcourt, 2.800 personnes ont bénéficié, en ce compris les 176, de l'ensemble de la formation ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Voilà !

M. Borsus (MR). – On est maintenant d'accord sur le nombre de personnes. Pouvez-vous nous communiquer les chiffres ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Et bien, ma réponse est non, radicalement « non » parce que le but n'est plus aujourd'hui de faire progresser ce dossier. Vous avez une réponse juridique, vous avez la proposition que je vous fais de soumettre cet élément au Comité d'audit, mais ce n'est pas ce qui vous intéresse, ce n'est plus ce qui vous intéresse. Ce qui vous intéresse à l'instant, c'est de continuer à jeter l'opprobre et parlons des voitures, parlons des résidences administratives, c'est bien cela où vous voulez en venir, mais faisons ce Comité d'audit, mettons-nous ici en permanence, tout le temps, c'est ça la volonté, depuis la semaine passée. Pendant quatre années, Monsieur Borsus, vous vous êtes tu en la matière, vous n'avez rien dit. Votre Collègue, Mme Cornet avait en 2003 la possibilité d'examiner dans le détail la décision de principe et de dire à ce moment-là, ISEOR, ça ne va pas, le management socio-économique, ça ne va pas.

Et bien moi, je vous dis aujourd'hui : tout ça c'est fini. C'est votre propre action que vous remettez en cause aujourd'hui et vous l'avez reconnu vous-même. « Je viens trop tard ». Et bien aujourd'hui, attendons le Comité d'audit, qu'il fasse son rapport et je suis prêt, sur cet aspect-là, à revenir lorsqu'il sera fini.

M. Borsus (MR). – Je demande l'audition de M. Méan, du Comité d'audit, je demande que les chiffres nous soient communiqués, je demande que les ministres cessent de cacher l'information.

Monsieur le Ministre, on a pu finalement vous arracher le chiffre de 2006.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Parce que vous ne posez pas les questions, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous demande un budget, un budget pour les années antérieures. Monsieur le Ministre, j'espère pouvoir obtenir de votre part l'affirmation qu'on n'a pas « saucissonné » le marché.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Un marché annuel n'est pas un marché « saucissonné ».

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous donner les montants, s'il vous plaît.

M. le Président. – La parole est à M. De Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je pense que nous sommes dans un débat où chacun et chaque groupe politique, et on l'a réclamé tout à l'heure, a le droit à la parole par rapport à un certain nombre de situations.

Je pense effectivement que notre volonté est de faire l'ensemble de la clarté sur les dossiers et les questions qui ont été posées. Encore faut-il que les questions soient posées de manière juste et que l'on puisse écouter un certain nombre de réponses. Je voudrais dire et rappeler que le Forem est un organisme géré par des partenaires sociaux, et ce sont eux qui en sont les responsables et qui font le travail, que dans l'ensemble de cette problématique, le contrat de gestion et on parle actuellement d'un contrat de gestion qui relève de l'ancienne législature puisqu'on remonte à l'année 2000, j'ai entendu les dates de 2000, de 2001, etc., que depuis lors une évaluation a été faite par un audit qui s'est appelé Ramboll, qui a été examiné ici.

Madame Cornet, vous étiez présidente de la Commission à l'époque, vous avez évoqué des choses, il y a des rapports, des comptes-rendus analytiques de Commission, je constate. Je dis que nous sommes dans un rapport de contrat de gestion de la précédente législature où chacun à un moment donné, a pu donner son avis et même avoir des décisions de Gouvernement à cette époque. Depuis, il y a eu un autre contrat de gestion; il a été signé en 2006. Il y a eu dans ce contrat de gestion des améliorations par rapport au contrat de gestion précédent. Il a été négocié longuement à l'intérieur des instances du Forem, au Gouvernement, on en a parlé; ici, dans cette Commission, il y a des annexes avec des indicateurs de mesure d'impact des efficiences des activités du Forem, il y a eu des indicateurs d'impact qualitatif et quantitatif et tout a été fait et mis en place. Rappelons quand même que dans ce contrat de gestion 2006, le nouveau, il y a un Comité d'audit interne et le Ministre a évoqué le fait que le Comité d'Audit interne allait faire son travail effectivement, qu'il y a les Commissaires du Gouvernement wallon, laissons-les au moins dans le cadre du Comité de gestion poser les questions qui sont nécessaires. Il y a le rapport de la Cour des comptes, il y a les réviseurs d'entreprises.

Et donc, que les choses soient claires en ce qui nous concerne : il y a des instances qui doivent travailler; il y a des instances qui font leur travail; il y a des instances d'audit interne, elles doivent assurer leur fonction dans la transparence et comme le Ministre s'y est engagé tout à l'heure, il y a les résultats des Comités d'audit mais on ne sait pas anticiper de cette manière-là par rapport à un travail qui doit être fait. Donc ce que nous sollicitons, c'est qu'effectivement, cette transparence soit faite sur l'ensemble des procédures et problématiques et que les mesures internes puissent fonctionner par rapport aux demandes qui sont celles qui sont sur la table.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je pense que, après avoir écouté ce qui vient de se dire ce matin, il est urgent d'avoir un débat général sur la politique de l'emploi et de la formation en Région wallonne.

Le Forem, rappelons-le quand même, n'étant finalement que l'outil destiné à mettre en œuvre la politique souhaitée, n'étant finalement que l'outil qui correspond aux choix politiques faits par un Gouvernement au travers d'un contrat de gestion.

Permettez-moi de le souligner au passage parce que je souhaite un peu élargir le débat. Mon inquiétude est forte, M. le Ministre de la Formation, par rapport au succès de celle-ci et qui plus est mon inquiétude est forte par rapport aux chiffres du chômage en Wallonie. J'ai eu l'occasion de le préciser à plusieurs reprises, nous ne sommes pas comme l'indique M. le Ministre, à 14,7 % de chômeurs complets indemnisés aujourd'hui mais bien plus parce qu'on oublie de prendre en compte les 24.000 personnes qui sont minimexées et demandeuses d'emploi, on oublie de prendre les 176.000 personnes aujourd'hui qui sont demandeuses d'emploi et qui bénéficient d'un plan d'activation partiel ou complet, mais qui restent demandeuses d'emploi. Donc au total, si on additionne ces chiffres, et je vous préviens déjà que je vous interpellerai de manière méthodique sur cette question dans 15 jours, nous sommes plus proches des 20 % de chômage que de 15 %. Il s'agit de la réalité. C'est la réalité avant quoi ? C'est la réalité avant la crise parce que cette analyse n'a pas été faite *a posteriori*, elle a été faite avant la crise.

Et donc si on n'a pas un vrai débat de fond sur les politiques de formation et d'emploi aujourd'hui, je pense que notre politique en la matière ne sera pas adaptée pour répondre évidemment à l'accroissement inévitable du chômage dans les semaines, (malheureusement on le voit avec un certain nombre de grandes fermetures) et dans les mois qui viennent. C'est une réalité sur laquelle nous devons au plus vite nous pencher.

Par ailleurs, je pense que la question du Forem est aussi importante à d'autres niveaux. Quelle position face à la multiplicité des emplois précaires ? Continue-t-on à soutenir leur émergence via les aides publiques PTP, PFI ? Continue-t-on à privilégier l'entrée sur le marché du travail et donc le placement par l'intérim ou à accepter la succession à l'infini de contrats d'intérim dans la même entreprise ? Quelle position adoptons-nous pour l'emploi des jeunes ? Se contente-t-on de PFI jeune, de l'APE jeune pour booster leur mise à l'emploi, ou a-t-on des projets plus ambitieux ? Quelle position, M. le Ministre, face à la formation et d'ailleurs, qu'est-ce qui relève de la formation et qu'est-ce qui relève *in fine* du placement ?

Qu'en est-il de l'externalisation des coûts et de l'organisation de la formation ?

Mon sentiment est que pour l'instant, le Forem tend à se disperser parce que la politique fonctionne par à-coups, superposant régulièrement une couche aux couches déjà existantes.

Citons à titre d'exemple Job Focus, Job Tonic, le Plan Langues, les PFI et les APE spécifiques, la mobilité inter régionale, les maisons de l'emploi, la création de Centres de compétence et les CTA, les modifications concernant les PTP, l'extension des mesures pour les incitants financiers, les partenariats via les différents appels à projets, la validation des compétences, Forem Conseil, Régisseurs Assembliers, et Forem formation sont d'ailleurs de plus en plus souvent amenés à coopérer pour atteindre des objectifs communs.

La séparation entre l'accompagnement et la formation est de moins en moins claire et vous le savez, M. le Ministre. Il serait dès lors utile de refaire le point sur les différentes politiques via une évaluation minutieuse pour les replacer dans un cadre global, simplifié et lisible. Et c'est là-dessus à mon sens que le débat sur les missions du Forem doit porter principalement.

Quelle est la valeur de cet outil ? Quel est son bilan ?

Le Forem est aujourd'hui manifestement une grosse machine; il présente, on l'a dit et je le souligne également, un certain nombre de lourdeurs et tous les inconvénients de pareille institution; cela étant, le Forem fait aussi les frais de politiques peu cohérentes qui ajoutent sans cesse des mesures aux mesures existantes, sans avoir réellement évalué les effets des premières et sans que tout cela ne s'inscrive dans un plan global.

On a parfois l'impression que tout ça n'a pas beaucoup de sens au vu malheureusement, Monsieur le Ministre, des résultats.

Au-delà des dossiers dont on parle pour l'instant, j'entends qu'il y a un certain nombre de nouveaux éléments que l'on porte à la connaissance de notre Commission. En tout cas, j'ai entendu M. Borsus venir avec des éléments que je ne connaissais pas.

Je pense dès lors que sur cette question et sur les questions qui sont posées, nous, Parlementaires, devons disposer de l'ensemble des pièces et avoir tous les éléments de réponse statistique dans les meilleurs délais pour pouvoir poursuivre notre débat.

Mais nous soutenons également la possibilité d'un audit externe.

Ce que nous croyons, et d'ailleurs, j'ai vu que les réactions à l'égard de cette proposition ne sont guère « chaudes » de la part de la majorité, mais ce que nous croyons en tant qu'Écolo, c'est qu'il faut, sans attendre, un débat rapide sur le fonctionnement et le bilan des politiques du Forem.

Je sais que vous persistez à ne pas accepter cette idée, mais je pense qu'il est important, Monsieur le Ministre, de rendre publics les rapports du Comité d'audit. Si vous ne voulez pas les rendre publics, il y a un travail qui est en cours, avec des gens de l'intérieur et de l'extérieur, on a cité les noms tout à l'heure, acceptez au moins que nous puissions au sein de la Commission *ad hoc* du Parlement wallon avoir des auditions des différents acteurs, quitte à décréter éventuellement le huis clos, on verra bien. Mais que nous puissions tout de suite sans attendre un audit externe, tout de suite en Commission, faire le point sur l'ensemble de la situation du fonctionnement du Forem et des politiques qui y sont conduites.

Permettez au minimum au Parlement de venir dans quinze jours avec un travail de fond, qui ne va pas prendre six mois, quelques semaines suffiront; mettons tout à plat en ce qui concerne le fonctionnement du Forem et revisitons un certain nombre de politiques, qui méritent de l'être à mon avis, dans le cadre bien connu aujourd'hui, qui est celui de la récession économique également dans notre région.

Il n'y a pas d'objection à mon sens à ce que l'on puisse auditionner ces différents acteurs. C'est la raison pour laquelle nous déposerons une proposition d'amendement aujourd'hui même à la proposition de résolution qui nous est soumise, visant à ce que nous puissions, à l'instar un peu de ce que M. Borsus souhaitait il y a quelques instants et à l'instar de ce que vous avez dit concernant un certain nombre d'améliorations que l'on pourrait faire aux textes, avoir un travail de fond assez rapidement au sein de notre Parlement, tous ensemble, sur la base des travaux qui ont déjà été entamés au niveau du Forem en termes d'expertise interne.

M. le Président. – La parole est à M. Wacquier.

M. Wacquier (PS). – Je pense que nous sommes en train de faire le procès du Forem alors qu'il faudrait sans doute faire celui de la crise. On se retrouve ici dans un jeu de rôle de campagne qui franchement, je dois vous l'avouer, m'indispose énormément parce qu'en fait,

c'est tout simplement un non-événement qui est vraiment monté en épingle et c'est à ce point déplaisant que l'on se retrouve reporté quelques mois en arrière avec d'autres problèmes qui ont également été traités de la même façon; on confond rhétorique avec logorrhée, opacité, et c'est franchement déplaisant.

Enfin, peu importe. Ce que je voudrais dire, c'est que le terrain est souvent le miroir le plus fidèle de la réalité. Pour ce faire, je prends ma petite expérience locale au sein d'une maison de l'emploi pluricommunale qui regroupe, j'allais dire malheureusement, douze cents demandeurs d'emploi en milieu rural et il faut savoir qu'avec les 2,5 conseillers Forem qui sont présents dans cette maison de l'emploi, cela fonctionne bien. Et on sent une évolution, puisque je la suis déjà depuis sa genèse, on sent vraiment une forte évolution au niveau de la rigueur du Forem qui est le partenaire principal et qui est omniprésent tant sur le terrain que dans la gestion.

Depuis quelques mois, il y a vraiment une méthodologie bien précise qui a été mise en œuvre par les responsables du Forem et qui percole vraiment de façon concrète dans le travail quotidien. Cette méthode moderne intégrée, avec des analyses, un suivi qui est présent, des actions qui sont mises en place, évaluées, permet vraiment un équilibre entre le grand principe d'universalité du service du Forem mais également la particularité des demandes et leur traitement.

Il faut savoir aussi que l'activation des chômeurs avec le plan d'accompagnement sur le terrain, demande énormément d'énergie de la part du Forem. Tout cela pour vous dire que la méthode ISEOR mais également le management complet, le management socio-économique du Forem, la hiérarchie, la motivation de ses membres et de ses conseillers, moi je la perçois sur le terrain avec des résultats qui sont probants.

Alors ici on discute de méthodologie, on discute de chiffres, on discute de budget alors que tout à été bien établi depuis le départ; le Ministre donne des chiffres facturés, qui sont contredits ... Franchement, je pense qu'on oublie le résultat de terrain qui, même si globalement, et on le sait notamment à cause de la crise économique, on ne voit pas forcément des différences énormes, en tout cas, moi je peux vous dire que quand l'action locale est bien suivie, supportée par le Forem comme elle l'est en tout cas dans l'expérience que je vis régionalement au niveau de la Direction régionale de Tournai, je peux vous dire malgré tout que les résultats sont présents et en tout cas, on ne fonctionne même pas avec 67 demandeurs d'emploi par conseiller, on fonctionne avec beaucoup moins et avec un rapport d'efficacité bien supérieur.

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Quel est le rôle d'un Parlement et quel est le rôle d'un parlementaire ? Comment faut-il préciser ce positionnement par rapport à un organisme d'intérêt public qui est le Forem. C'est pour cela que nous sommes réunis aujourd'hui. Nous vous avons motivé la demande de réalisation d'un audit externe et indépendant du Forem. Nous avons entendu la réponse des Ministres qui est de nous dire que le Forem est l'organisme le plus contrôlé et de nous citer la Cour des comptes, certes, laquelle a soulevé certains points, de nous citer également la cellule d'audit. On vous a dit ce qu'on en pensait, le Comité d'audit, le Comité de gestion, paritaire certes mais dépendant du pouvoir politique et du Gouvernement wallon pour le financement d'une série d'initiatives qu'elles relèvent des syndicats ou qu'elles concernent les entreprises, les réviseurs, ...

Mme Simonis (PS). – Vous semblez tout remettre en cause, en ce compris les résultats de la concertation sociale.

M. le Président. – Madame Simonis, je vous donnerai la parole juste après.

Mme Cornet (MR). – Dois-je vous rappeler de quel cabinet proviennent les réviseurs ? Les réviseurs qui contrôlaient le Forem jusqu'en 2007 n'étaient autres que ceux du Cabinet Daerden et associés, le Ministre Daerden ayant été lui-même Ministre de l'Emploi dois-je vous le rappeler. Alors pour justifier la confidentialité de la démarche d'audit interne opéré actuellement au Forem, M. le Ministre Marcourt prend l'exemple des sociétés privées. Je vous rappelle, et j'insiste sur le fait que le Forem est un organisme public, que nous sommes en démocratie, qu'on ne parle pas que je sache de Sûreté de l'État et que la demande qui est la nôtre d'avoir accès aux conclusions de l'audit est, me semble-t-il, on ne peut plus légitime surtout que cela doit nous permettre de redéfinir la politique wallonne par rapport à la problématique de l'emploi et de la formation. S'il faut un dernier élément pour vous convaincre, et ce n'est pas de gaieté de cœur que je le fais, je voudrais vous lire ceci, c'est un témoignage : «*J'ai travaillé au Forem et sans aucune amertume de ma part, je peux vous affirmer haut et fort que l'argent public est détourné dans bien d'autres domaines que des formations à 3.500 euros. Exemple : commandes de fournitures pour les stagiaires en formation jamais reçues mais facturées. Commandes sans bon de commande mais régularisation par la suite directement sur la base de factures d'achat, commandes de référence d'accessoires pour par exemple réparer une machine, mais sur le bon de commande qui correspond à des GSM ou à des PC, fausses pièces de caisse, frais de déplacement payés à des stagiaires imaginaires sortis tout droit de l'annuaire téléphonique et perçus par les membres du personnel qui s'en occupent. Le vendredi après-midi, les coffres de voitures des instructeurs se remplissent de matériels de tout genre, on démantèle le gros matériel avant le passage des domaines pour que la vente se fasse au prix de l'acier puis on reconstitue le gros matériel. Le Forem est une citerne remplie de fuites. Et l'emploi dans tout cela ? Rien, uniquement les poches des cadres qui se remplissent.* ». Des témoignages comme ceux-là, nous en avons plein.

Mme Simonis (PS). – Ce que vous faites est intolérable.

Mme Cornet (MR). – Libre à vous Madame Simonis de considérer que tout va bien, libre à vous de cautionner de tels agissements. La demande que nous formulons aujourd'hui de réaliser un audit externe totalement indépendant du politique vise précisément à faire la clarté par rapport à de telles informations et à s'assurer de la bonne gestion du Forem, que ce soit en termes de gestion des ressources humaines ou que ce soit en termes de finances. Et il me semble que c'est élémentaire en démocratie et que c'est le rôle d'un Parlement d'exiger du Gouvernement qu'il réponde à ce genre de question.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Alors, je voudrais tout d'abord remercier les Ministres pour leurs réponses qu'on a pu entendre.

En ce qui concerne l'audit, je pense que les réponses ont été apportées et j'imagine qu'en termes de crédibilité et de non-pression excessive, la présence d'un membre du cabinet du Ministre Reynders peut apporter tous les apaisements en la matière.

Deux, je note quand même une remise en question fondamentale par Mme Cornet de notre modèle de concertation sociale. Ça, je le retiens.

Ensuite, j'essaie de faire le grand écart entre « *il ne s'agit pas de s'attaquer au Forem* » cela a été dit par Mme Cornet –, et puis je trouve que celui qui est le plus clair aujourd'hui, c'est celui qui n'a rien dit. C'est M. Kubla qui, à l'image du coyote dans bip-bip, dit « *il faut dynamiter le Forem* ». Je crois que M. Kubla, avec le panache qu'on lui connaît, a dit clairement les choses avant que cela ne commence, et ses deux partenaires du MR instrumentalisent tout cela. Mais la question, pour moi, elle est claire aussi : Messieurs les Ministres, faut-il dynamiter le Forem ?

M. le Président. – Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). – Je voudrais seulement terminer en donnant des chiffres; vous avez les vôtres, nous avons les nôtres. Tout ce qui est important, c'est de savoir quelle est la plus-value que tout cela apporte pour les demandeurs d'emploi parce que je pense quand même que ce sont eux qui sont au centre des débats.

Deuxième chose : l'implémentation du management socio-économique conjuguée à l'implémentation de la procédure ISEOR, fait qu'il y a, en temps de formation, des pertes colossales parce que pendant que les gens remplissent des papiers et vont à des réunions, tout cela n'est pas du temps de formation et c'est de formation dont on a besoin.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Borsus (MR). – Oui, M. le Président, je ne sais pas à quel stade nous en sommes.

M. le Président. – À la fin du débat.

M. Borsus (MR). – Alors je souhaiterais poser deux ou trois questions très simples : quel est aujourd'hui le montant du fonds de réserve du Forem ? C'est une question à propos de laquelle nous nous sommes entretenus récemment, vous vous en souvenez. Je viens de lire des indications qui voudraient que le Gouvernement vous ait invité à puiser plusieurs dizaines de millions d'euros dans le Fonds de réserve du Forem. Donc, quel est aujourd'hui le Fonds de réserve du Forem ?

Monsieur le Ministre, êtes-vous ou non disposé à communiquer le cadastre des APE, parce qu'il nous revient que vous avez décidé collectivement au Gouvernement d'octroyer de façon relativement abondante un certain nombre de points APE durant cette législature, notamment à l'intérieur de l'ensemble de la mouvance associative ? Pourrions-nous, au moins, disposer de cette information ?

M. le Président. – Vous m'excuserez, Monsieur Borsus, mais on n'est pas dans le Forem. À un moment donné, il faut rester cohérent quand même. Donc, vous reviendrez avez ce sujet par ailleurs si vous voulez, mais cela n'a pas grand chose à voir.

M. Borsus (MR). – Qu'on parle de pas moins de 46.000 personnes employées dans le secteur APE, qu'il y a eu une négociation Région wallonne – Forem – Communauté française concernant les APE Communauté française et le retard Communauté française, vous semblez ignorer, Monsieur le Président, qu'à la suite d'erreur dans le calcul ...

M. le Président. – Ce que vous semblez ignorer, Monsieur Borsus, c'est que le 6 juillet 2006, il y a eu des auditions complètes de tous les cadres du Forem et de la direction.

M. Borsus (MR). – Laissez-moi terminer, Monsieur le Président.

M. le Président. – Que le 29 avril de cette année, M. Méan a été auditionné lui-même devant cette Commission aux fins d'analyser le budget, et donc, excusez-moi, si l'agenda de la Commission ne correspond pas à votre agenda et à votre chronogramme électoral, je suis un peu désolé de le constater mais tout cela a pu exister à un moment donné, donc on peut refaire la liste intégrale de tout ce qui touche de près ou de loin au Forem.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, je fais réintégrer vos habits impartiaux de président.

M. le Président. – Je vous parle de l'organisation des travaux, Monsieur Borsus, de rien d'autre, parce que si je vous parlais du reste, j'aurais beaucoup de choses à vous dire.

M. Borsus (MR). – Ce que je voudrais dire, c'est qu'un certain nombre d'informations qui m'ont été

communiquées récemment, Monsieur le Président, par exemple, me conduisent à apprendre qu'il y avait des erreurs dans l'attribution des points APE à certains pouvoirs locaux, et que la Région wallonne a compensé en leur accordant des points APE au bénéfice d'asbl paracommunales.

Il y a un certain nombre d'éléments que je souhaiterais pouvoir clarifier. C'est le Forem qui paie tout cela. Administrativement, c'est le Forem qui détient le compte APE.

M. le Président. – Je vous rappelle aussi les auditions APE toutes récentes que nous avons eues sur la question. Il me plaît de vous rappeler tout ce qui a été fait dans cette Commission et où je ne vous ai pas toujours rencontré.

M. Borsus (MR). – Allons plus au cœur du Forem alors. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer quelle est la ligne de conduite en matière de résidence administrative des agents du Forem ? Comme s'applique au Forem la règle de la Fonction publique concernant la résidence administrative ? A-t-elle été modifiée au fil du temps ? Avez-vous eu connaissance de problèmes à cet égard ? Quelle est ligne de gestion immobilière du Forem ? C'est une vraie question, vous constatez que je n'émets aucun jugement ni aucune conclusion. Quelle est la politique immobilière en ce qui concerne le Forem ? Pouvez-vous m'indiquer ce qu'il en est de la gestion de la Fonction publique en termes d'emplois statutaires et d'emplois contractuels ? Il nous est rapporté qu'il y a une véritable explosion du nombre de contractuels au Forem. Pouvez-vous partager avec notre Commission quelques chiffres à cet égard ?

Voilà quelques-unes des questions que je souhaiterais vous adresser avec l'accord évidemment de notre Président.

M. le Président. – Vous connaissez ma mansuétude, Monsieur Borsus.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à Monsieur le Ministre Marcourt s'il souhaite ajouter quelque chose.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Simplement, effectivement, et nous y reviendrons.

Sur les APE, et on a fait un long débat sur les APE, le Forem est concerné exclusivement en tant qu'organisme de paiement, ce n'est pas lui qui attribue, c'est l'administration. Donc, on a fait tout cela.

En ce qui concerne le cadastre, j'ai toujours dit, Monsieur Borsus, que je dépose chaque année un document qui doit faire 90 pages je pense, et qu'à l'égard de ce document, jamais personne ne m'a dit qu'il y avait tel ou tel élément à améliorer. Si nous parlions une fois au travers de ce document, cela me ferait plaisir de pouvoir l'aborder avec vous, et me dire, dans ce document, quel élément manque et pourquoi.

Alors, comme vous le savez, puisque vous l'avez abordé, je ne peux pas ne pas répondre, mais il y a eu au départ des données qui nous viennent sur les points communaux, des données viennent à l'égard des administrations des pouvoirs locaux. Nous avons constaté qu'il y avait des erreurs et nous les avons corrigées. Mais ce que je tiens à dire, c'est que jamais au travers de rockage, mais vous savez comme moi que les communes demandent, que ce soit aujourd'hui ou dans le passé, à pouvoir donner un certain nombre de leurs points à des structures paracommunales, vous le savez, c'est en parfaite transparence et cela s'est toujours fait ainsi.

En ce qui concerne le fonds de réserve, et je dis nous y viendrons dans le cadre du budget 2009, le montant fixé au compte de réserve devait être dans le courant de l'année 2008 de 110 millions d'euros avec, pour la plus grande part, des affectations prévues, et ça, j'y reviendrai dans le détail.

Sur les résidences administratives et sur la politique immobilière, vous savez que le Forem a une grande particularité, c'est qu'il n'a pas de titre 2. Nous plaidons chaque année, mon Collègue Marc Tarabella et moi-même, sur cette situation qui préexistait à notre arrivée et qui existait sous la législature précédente, ce qui fait que le Forem, contrairement à d'autres organismes, doit trouver des moyens de financement, et c'est le compte de réserve qui finance ce titre 2.

Et sur les résidences administratives, je vais interroger le Forem très simplement et je propose qu'à une réunion ultérieure, nous abordions cette question. Vous proposiez de me poser une question orale ou une interpellation, je serai très heureux de pouvoir en parler avec vous mais je vais interroger de manière précise le Forem.

Sur les contractuels, vous avez raison, dans le cadre de Forem Formation, je pense qu'on doit être à 99 % de contractuels, et je me tourne vers Marc, et c'est un vrai problème. Nous avons abordé la question du statut du personnel et j'ai rencontré à cet égard les organisations syndicales et les représentants patronaux puisque c'est un véritable débat.

Quelle est la politique à mener au Forem sur la politique du statut, et je tiens à dire qu'il y a aujourd'hui une grande divergence entre les différents bancs au sein du Comité de gestion. Du côté patronal, il y a le souhait absolu d'éviter toute statutarisation et du côté syndical, il y a la demande de renforcer la statutarisation.

Nous avons mis un groupe de travail en place, Marc Tarabella et moi-même, pour travailler sur cette question, pour voir quelles sont les contraintes de la Fonction Publique, les spécificités qui sont à mettre en évidence, parce que le Forem, c'est bien sûr une administration, mais c'est aussi un service très proche de nos concitoyens et donc un certain nombre de règles qui sont totalement applicables pour prendre mon Département à la Direction Générale de l'Économie, de l'Emploi, de la Recherche, sont parfois inadéquates pour le Forem. Nous travaillons là-dessus et nous y reviendrons lorsque des délibérations plus précises seront prises.

M. le Président. – La parole est à M. Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – En complément, je souhaitais apporter les éléments de réponse aux quelques députés qui se sont exprimés. Tout d'abord, à Monsieur Wesphael, par rapport aux chiffres du chômage qui risquent effectivement de s'aggraver en fonction de la situation économique, je tiens quand même à rappeler, de manière très réactive, rapide ou proactive, j'ai quand même proposé, avec le support du Forem Formation notamment, et sur la base des Comités sous-régionaux de la Formation et de l'Emploi, à tous les chômeurs économiques qui commencent à arriver maintenant, notamment au départ de la sidérurgie, et notamment en Région liégeoise et hutoise, j'ai proposé des formations pour valoriser le temps devenu malgré eux, libéré, pour pouvoir se former, dans l'intérêt des travailleurs et des entreprises pour avoir une formation et un travailleur encore plus apte à reprendre le boulot dès que la conjoncture le permet.

Ce n'est pas possible de le faire sans la pro-activité du Forem et partout on est prêt à le faire, et on va certainement commencer par la Région liégeoise puisque c'est là que les premiers cas sont arrivés mais partout on est prêt avec les conseillers de Forem Formation à aller auprès des entreprises pour bien cibler les besoins.

Vous avez cité toute une série de mesures. C'est vrai qu'il y en a beaucoup mais je dirais qu'elles sont adaptées aussi à la spécificité du tissu des entreprises. Quand on parle de PFI, avec Jean-Claude Marcourt, on a décliné le PFI en faisant un PFI jeune, en doublant la période d'apprentissage qui permet alors d'avoir un contrat pour un période doublée également mais c'est particulièrement vrai et c'est à l'écoute des entreprises qu'on l'a fait, qui ne savent pas former leur personnel en six mois dans des techniques qui sont parfois complexes, et on a écouté ... Vous n'avez pas cité le tutorat : voilà une mesure très intéressante de la transmission intergénérationnelle du savoir. Bref ! L'important, la validation des compétences, pour essayer de contrer l'auto-positionnement qui n'est pas toujours valorisant puisque sur le marché de l'emploi, c'est frustrant de voir un soudeur qui s'auto-positionne comme soudeur n'est pas un vrai soudeur et il se présente en entreprise, et c'est ce qui accrédite d'ailleurs le discours qui vilipende la formation et l'enseignement en disant qu'on ne fait vraiment rien de bon en Wallonie, on ne fait vraiment rien de bon au Forem parce que des gens s'auto-positionnent comme soudeurs parce qu'ils soudent de temps en temps une tôle dans leur garage le samedi après-midi, chez eux et quand ils vont sur le marché de l'emploi, comme soudeurs, ils sont évidemment tout de suite catalogués dès le premier test en entreprise comme n'étant pas capable. Or nous avons des Centres de formation, des Centres de compétence qui en quelques semaines peuvent faire devenir quelqu'un, qui n'a aucune compétence au départ, un soudeur qui peut être autonome en entreprise. Et donc la validation des compétences est certainement un mécanisme qui maintenant commence à devenir populaire; beaucoup de gens ne le savent pas encore dans le commun mais je crois que c'est un mécanisme qui va certainement rendre service à tous ceux qui n'ont pas pu acquérir des compétences dans le milieu scolaire, qui n'ont pas de certification mais qui peuvent valoriser une expérience professionnelle antérieure.

Comme vous, je suis d'accord avec une simplification et une lisibilité mais simplification ne veut pas dire faire tout en un, supprimer des mesures qui existent et qui sont adaptées à certaines entreprises. Je n'ai pas parlé du chèque-formation, du crédit à l'adaptation, vous l'avez cité, mais voilà, cela répond évidemment à des demandes très ponctuelles.

Monsieur Bracaval, vous n'étiez pas là quand j'ai lu la savoureuse réponse que vous m'aviez faite à la question posée le 15 janvier 2008, quand vous disiez en conclusion que le Forem s'il se dote de l'outil de management socio-économique, c'était tout à son honneur. Mais c'est vrai que vous avez parlé aussi des normes ISO.

M. Bracaval (MR). – Vous vous souviendrez que j'avais évoqué également la lourdeur du système, je l'ai vécu en direct, donc je sais de quoi je parle.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Madame Cornet, le témoignage anonyme, sur 4.000 personnes, il y a sûrement des crapules, il y a sûrement des gens qui mériteraient d'être foutus dehors et ce que je regrette avec ce témoignage, c'est qu'il vient anonymement dans un débat ici. C'est très bien que vous l'ayez signalé. C'est vraiment dommage que cette personne ne dépose pas plainte et qu'on arrête éventuellement et qu'on confonde la personne qui a fait cela. Parce que dans toute collectivité, quelques-uns, et c'est sûrement une infime minorité de crapules, jettent l'opprobre sur tous les autres. Aussi, venir maintenant avec le témoignage masqué, c'est un peu dommage. Je n'ai pas de raison de mettre en doute ce qui est dit; c'est possible que cela arrive dans des collectivités, qu'elles soient d'une centaine de personnes dans les communes moyennes on a parfois connu ce genre d'événement pénible, mais alors, il faut les dénoncer, qu'on les arrête et qu'on les foute dehors.

C'est dommage que cela soit répété ici, de manière anonyme, et cela jette l'opprobre sur toute l'institution alors que ce sont probablement quelques cas isolés, voire peut-être un seul.

Mme Cornet (MR). – Mais vous, que comptez-vous faire, Monsieur le Ministre, par rapport à cela ? J'entends bien vos commentaires.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – J'ai eu un cas dans ma commune. Un ouvrier a dénoncé un de ses collègues. Il est venu au Collège pour expliquer ce qu'il se passait, la police est allée chez le gars qui avait piqué, il a été confondu et il a été dehors. On ne discute pas.

Mme Cornet (MR). – Je pense qu'à un moment donné, les gens n'ont plus confiance en leur hiérarchie, en leur supérieur hiérarchique, ils ne savent pas à qui s'adresser.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Ils n'ont plus confiance en la police et la justice ?

Mme Cornet (MR). – Je vous interpelle en tant que responsable politique et ma question est de savoir quoi par rapport à ça.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Madame Cornet, ma réponse est claire.

Mme Cornet (MR). – Elle est claire en quoi ?

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Vous avez mal agi en venant avec un témoignage anonyme ici pour jeter l'opprobre sur l'institution.

Mme Cornet (MR). – Je n'ai pas mal agi, Monsieur le Ministre.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Conseillez à votre personne anonyme de déposer plainte à la prochaine livraison de matériel et que cette personne soit mise à la porte du Forem. C'est tout, je suis clair.

Mme Cornet (MR). – Je ne pense pas agir mal en portant à votre connaissance des témoignages que je garde anonymes, précisément, parce que ces gens-là ont peur. Moi, je crois qu'en tant que mandataire politique, je dois vous en parler. Libre à vous d'analyser ... Si vous trouvez que tout va bien au Forem …

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Madame Cornet, je ne vous fais pas le reproche d'en avoir parlé. Je vous fais le reproche de venir ici pour jeter l'opprobre en public sur l'institution alors que l'intérêt serait de confondre cette personne si elle agit ainsi et de la mettre à la porte, et sans indemnité, et pas de droit au chômage. Faute grave. Non, je suis clair !

Ce serait bien plus utile pour le Forem et pour l'ensemble, et ce serait un exemple aussi pour ceux qui voudraient éventuellement faire pareil. Il n'y a rien de pire que d'avoir des comportements déviants, on ne les sanctionne pas, on dénonce anonymement mais on ne les sanctionne pas et puis, ça peut tenter d'autres de faire pareil.

Cela est scandaleux !

Et enfin, par rapport à Monsieur Borsus qui a parlé du rapport statutaire contractuel et de l'explosion, a-t-il dit, des contractuels, je ne pense pas qu'il s'agit d'explosion, mais effectivement, et Jean Claude Marcourt l'a dit, c'est en grande partie des formateurs puisque nous avons organisé des formations supplémentaires, notamment par rapport aux métiers en pénurie, on engage des formateurs dans ces métiers et ces personnes sont toutes des contractuelles. Et donc l'explosion, ce n'est pas une explosion, c'est vraiment une augmentation sensible mais on ne peut pas reprocher tout et son contraire : ça montre aussi que par rapport aux missions qui incombent à Forem Formation, des engagements ont lieu, heureusement d'ailleurs, pour former des stagiaires qui viennent en nombre plus important qu'auparavant.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – J'ai entendu les questions et les réponses des uns et des autres. Je pense que nous ne pouvons pas transformer notre Commission parlementaire en Commission d'audit permanente. Il y a des outils à ce sujet-là et je souhaiterais véritablement que l'on puisse laisser travailler les instances, qu'elles s'appellent Comité d'audit, qu'elles s'appellent réviseur, qu'elles s'appellent Comité de gestion, qu'elles s'appellent tutelle et effectivement, qu'il y ait un contrôle politique à un moment donné qui doit se faire par la Commission sur la politique générale par rapport au Forem et à l'instance dont on discute aujourd'hui.

Ce qui me semble important, c'est que le Comité d'audit accompagné du Comité scientifique puisse faire son travail, qu'il exécute ses missions, ce pourquoi il a été engagé, ce pourquoi c'est prévu dans le contrat de gestion et le Comité d'Audit, le Conseil scientifique éventuellement avec des personnes qui sont des conseillers pour avancer plus en avant dans la démarche et qu'on puisse tirer un certain nombre de conclusions et revenir devant cette Commission, comme le Ministre s'y est engagé tout à l'heure dans ses conclusions, pour examiner effectivement ce qu'il s'est passé ou ce qu'il convient d'améliorer dans la gestion du Forem en tant que tel.

Je voudrais rappeler un élément parce qu'il ne faut par tout mélanger par rapport à ce qui s'est dit.

Le Forem rend en termes de formation et de suivi des personnes, des services très importants dans notre région et je voudrais insister sur le respect qu'on doit aussi avoir par rapport aux utilisateurs du service et aux travailleurs de l'institution.

M. le Président. – Monsieur Wesphael, vous avez déposé un amendement à la proposition de résolution ?

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je pense que le fait de ne pas communiquer aujourd'hui les rapports provisoires d'audits jette la suspicion sur leur contenu. Il me semble évident que le lien avec d'autres rapports d'audit qu'on a mis deux ans pour obtenir risque d'être fait assez facilement. Je suis donc d'avis que nous puissions en tant que parlementaires suivre l'évolution de ces audits et dès à présent, faire une première évaluation du travail entamé. Cela n'a rien d'excessif que de demander ce genre de choses.

Par ailleurs, on peut même déposer ces rapports au greffe; on peut les consulter au greffe, il n'est pas nécessaire de les faire circuler; les consulter suffirait.

Il me semble évident après ce qu'on a tous entendu aujourd'hui qu'il y a manifestement un certain nombre de problèmes qui se posent, de natures différentes, sur lesquels vous avez vous-même estimé qu'il fallait

apporter des améliorations et dans d'autres domaines des changements.

C'est la raison pour laquelle, indépendamment de la demande d'audit externe, à tout le moins, je pense que nous devons poursuivre dans les quinze jours nos travaux au sein de la Commission de l'Économie en écoutant les principaux acteurs sur la base d'auditions parlementaires et en pouvant, dans le même temps, prendre connaissance des premiers travaux d'audit interne et externe mixtes.

C'est une proposition qui me semble raisonnable à ce stade d'autant, et je termine, que celui qui oserait dire aujourd'hui, et je pense que même M. le Ministre de la Formation ne l'a pas dit, qu'il ne faut pas des adaptations, des modifications, une modernisation d'un certain nombre d'outils internes au Forem se tromperait lourdement en regard de la situation que nous vivons aujourd'hui en termes de chômage et de formation.

Donc, dans tous les cas de figure, je pense que nous y gagnons tous en termes de débat parlementaire si nous acceptons l'idée d'approfondir notre travail au sein d'une Commission parlementaire normale.

M. le Président. – Voulez-vous éventuellement défendre votre amendement, Monsieur Wesphael ?

M. Wesphael (Écolo). – Mais je viens de le faire.

M. le Président. – Juste une chose, dans quinze jours, on sera dans les budgets. Je sais que c'est la Conférence des Présidents qui aura à statuer sur les ordres du jour X et Y.

Et je répète que ce qui a déjà été fait peut être refait d'initiative par la Commission si les membres de la Commission souhaitent entendre et auditionner; je pense que ce sont des choses qui se sont déjà faites.

Je peux vous rappeler qu'à l'époque, c'était davantage qu'une simple interpellation. On a entendu tout le râteau de direction du Forem, on a entendu la Cour des Comptes et son rapport, notamment sur le volet Marchés publics, on a entendu le rapport APE et on a réentendu M. Méan il y a trois mois de cela à l'occasion de tout l'exercice budgétaire du Forem.

Il me plaît simplement de le rappeler parce que c'est ce qui s'est fait dans cette Commission.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Il convient de prendre note de la volonté de transparence de la plupart des intervenants. Au titre de celle-ci, pouvons-nous lister les documents, avec l'accord des ministres concernés, qu'il me serait utile au moins de recevoir en communication en annexe du rapport.

Je parle des sommes effectivement versées à ISEOR, des informations concernant les mécanismes de résidence administrative, de l'ensemble des pièces qui ont été évoquées dans ce dossier, des consultations sur les Marchés publics, bref de quelques unes des informations dont les ministres sont convenus de nous dire, tout au fil de nos débats de ce matin, qu'ils n'avaient pas de problème à nous les communiquer.

Sommes-nous bien d'accord sur cette communication ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Concernant ISEOR, j'ai donc indiqué dans ma première intervention que je demanderais au Comité d'audit de faire une analyse qualitative et de faire des recommandations et il est bien évident que je reviendrai avec cela.

Concernant votre question relative aux résidences administratives, si M. Borsus pouvait me dire quelle est la portée de sa question, et je lui ai proposé que dans quinze jours, j'y répondrais de manière argumentée. Cela est évidemment clair.

Je dirai que cela me paraît une manière plus positive d'aborder les choses. Mon but n'est pas de sceller quoi que ce soit, mon Collègue Marc Tarabella non plus, mais au moins de travailler avec ordre et méthode; on ne va pas vous déposer un catalogue de toutes les résidences administratives de tous les agents du Forem.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, dois-je comprendre que vous refusez désormais avant le travail de la cellule d'audit de nous communiquer ne fût-ce que le chiffre payé pour les autres années que 2006 ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Non, on vous le communiquera, il n'y a pas de problème.

Il sera annexé au Rapport, on le transmettra.

M. Borsus (MR). – Nous sommes bien d'accord sur le fait que Monsieur le Ministre accepte de communiquer en annexe du rapport les montants complets payés à ISEOR. On connaît les chiffres maintenant pour 2006; pour l'ensemble des autres années, j'imagine les frais annexes aussi – votre Collègue nous a détaillé les hôtels, etc., – ainsi que les pièces liées à ce marché, enfin celles qui ont fait l'objet de la consultation de Mme Durviaux de manière à ce que l'on puisse vider ce dossier.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Comme toujours, Monsieur Borsus, c'est la théorie du grignotage. Vous commencez par demander un élément objectif, puis vous essayez de grappiller le plus possible par rapport à votre demande initiale. Je vous ai dit que je vous fournirai les chiffres, je vous fournirai l'analyse de Mme Durviaux. Je m'y suis engagé.

Votes

M. le Président. – Nous allons procéder aux votes.

L'amendement N° 1 (Doc. 865 (2008-2009) – N° 1) N° 2 déposé par MM. Wesphael et Consorts a été rejeté par sept voix contre quatre.

L'amendement N° 1 (Doc. 865 (2008-2009) – N° 1) N° 3 déposé par Mme Cornet et Consorts a été rejeté par sept voix contre quatre.

L'amendement N° 2 (Doc. 865 (2008-2009) – N° 1) N° 3 déposé par Mme Cornet et Consorts a été rejeté par sept voix contre quatre.

L'amendement N° 3 (Doc. 865 (2008-2009) – N° 1) N° 3 déposé par Mme Cornet et Consorts a été rejeté par sept voix contre quatre.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – L'ensemble de la proposition de résolution a été rejetée par sept voix contre quatre.

CONFIANCE AU RAPPORTEUR

M. le Président. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration de son Rapport à l'unanimité des membres présents.

Nous suspendons nos travaux pour la matinée.

– La séance est suspendue à 12 heures 50 minutes.

– La séance est reprise à 14 heures 05 minutes.

– M. Fontaine, Vice-Président, prend place dans le fauteuil présidentiel.

INTERPELLATION

INTERPELLATION DE M. KUBLA À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE DOSSIER SONACA »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Kubla à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine sur « le dossier SONACA ».

La parole est à M Kubla pour développer son interpellation.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, nous avons souvent pu parler entre nous du dossier Sonaca; on est de nouveau entre nous quasiment.

J'ai toujours pensé qu'une des grandes faiblesses de cette société était de n'avoir jamais distribué de dividendes, ce qui me paraît sur un plan économique anormal et quand on a nommé M. Jacquemin, manager de l'année, j'ai trouvé cela assez paradoxal que quelqu'un qui fait grandir une société sans jamais distribuer un franc de dividende à ses actionnaires puisse être considéré comme un grand manager.

Mais enfin, j'avais pour l'homme une certaine sympathie; cela n'a rien à voir. Et j'ai toujours aussi pensé que cette société était destinée à se rapprocher d'une composition internationale plus forte pour être à la hauteur de ses défis.

Ses défis sont les grands donneurs d'ordre que sont Airbus, Boeing. Et Airbus presse le citron d'une façon terrible. Or, SONACA veut être fournisseur unique, ce qui ne veut dire pas de concurrence, mais il doit aligner ses prix aux exigences d'Airbus qui lui-même se dit contraint pour mille et une raisons à écraser ses offres.

Il est difficile pour la société d'être profitable; il est difficile d'avoir aussi toutes les garanties de réussite sur le plan technologique, et en fin de compte, bien souvent, ce sont les syndicats qui ont le dernier mot dans la gestion de l'entreprise parce que dès qu'il y a une petite marge, ils la revendiquent au nom du fait que depuis des mois, ils ont fait des sacrifices, etc., et donc, c'est un cas très spécial. Vous avez deux cas comme cela sur les épaules : c'est la SONACA et la FN. La FN, c'est l'armement, c'est un peu spécial, vous échappez aux règles.

J'ai toujours été assez surpris que la SONACA n'ait jamais attiré l'attention de la Commission européenne pour le traitement un peu privilégié qui lui est réservé et cette absence de dividende, etc. Toujours est-il qu'un des grands dossiers permanents et persistants de la SONACA est le fait qu'elle vende bien souvent en dollars et que ses prix de revient soient en euro.

Pour ses sous-traitants immédiats, c'est en euro. Ses travailleurs sont payés en euro. Elle vit dans la zone euro, mais pas mal de ses contrats sont en dollars, spécialement quand elle vend aux États-Unis.

À un moment donné, même Airbus travaillait en dollars.

Une des obsessions de la direction, que je peux comprendre, a toujours été de se prémunir contre ce risque de change qui peut être absolument catastrophique et on a vu durant ces 24 derniers mois à quel point il peut y avoir des variations dans le rapport de forces entre ces deux grandes monnaies.

Comment se garantir ?

C'est là l'objet de mon interpellation. J'ai tous les documents qui me sont parvenus par différents vents favorables comme on dit, dont je ne veux pas faire état de manière trop pointue parce que c'est un société qui est en jeu derrière tout cela. Non seulement la SONACA mais également la société ASCO, ont pris avec ING un accord de couverture dollar-euro, basé sur un produit dérivé et fondé sur la lire turque.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – La livre.

M. Kubla (MR). – Je pensais comme vous, mais les différents documents et consultations examinés évoquent

la lire. J'avais aussi en tête la livre turque mais tous les dossiers que j'ai ici, y compris des notes des plus hauts cabinets d'avocats, mentionnent toujours la lire. J'avais comme vous un doute parce que je connais un peu la Turquie et j'avais en tête que c'était la livre turque. Mais on dit la nouvelle lire turque.

Peu importe que ce soit « lire » ou « livre », le fait est que c'était la monnaie turque, qui est volatile et dangereuse.

Ce qui devait arriver est arrivé.

L'écart s'est creusé. ING a réclamé des marges et a donc dit qu'il lui fallait des couvertures. Le Gouvernement wallon, si j'ai bien compris et dans ce que j'ai pu voir, a essayé de dire que c'était le problème de la crise financière et qu'il fallait donc traiter le dossier SONACA comme on avait traité les dossiers de certaines banques et comme pour l'instant, vous aidez la KBC qui est purement flamande, et bien aidez la SONACA qui est purement francophone et on trouvera là un équilibre.

La crainte du Gouvernement fédéral s'exprime en ces termes : « *Non, on ne va pas recommencer à aussi couvrir les garanties des risques des entreprises, cela devient beaucoup trop large comme perspective. Les banques, on peut encore en comprendre la raison, mais les entreprises, ce n'est pas pareil* ».

Il y a eu des négociations entre ING et les deux autres interlocuteurs. ASCO s'en sort; il met en gage une partie de son fonds de commerce et ne demande plus rien. SONACA n'a plus rien à gager, tout est déjà quasi mis en gage, on propose donc que les actionnaires viennent en renfort.

Les actionnaires, ce sont à 88 % la WESPAVIA, qui dépend de vous.

Alors, les montants dont on parle sont énormes. Plusieurs perspectives ont été avancées, vous le savez sûrement mieux que moi. Une somme globale, une somme étalée sur quatre années de 100 millions d'euros chaque année, on parle de 400.000 euros de garantie, je ne sais pas si on se rend compte. On discutait tout à l'heure de 3.000 euros de frais pour un expert qui va à Lyon. Ici, ce sont des dizaines et des dizaines de millions d'euros qui sont en jeu.

Mes questions, Monsieur le Ministre, sont simples : quelle est votre analyse ? Est-il logique, sans parler de l'avenir de la société qui est un autre dossier, qu'une entreprise publique dans les faits prenne une couverture de risque avec un enjeu aussi spéculatif que celui-là ?

Maintenant, le boomerang vous revient; vous êtes en quelque sorte appelé à la cause et pas pour des sommes modiques, mais pour des sommes considérables. Une petite partie peut venir de la société de participation financière de l'État fédéral, mais elle n'a que 10-12 %, donc on se tourne vers vous : WESPAVIA. Allez-vous couvrir cela ? Allez-vous donner une garantie ? Comment voyez-vous l'avenir de ce montage financier ? Est-ce que le management ou le Conseil d'administration n'a pas dérapé en prenant un risque aussi spéculatif et que maintenant, il se tourne vers vous en vous appelant au secours (ou le Fédéral), pour trouver une garantie publique. Je pense qu'il y a quand même là une grande légèreté; je sais que ce risque Euro-Dollar fait partie des traditions du métier de l'aéronautique, mais quand même, aller chercher la lire ou la livre turque qui n'a pas l'ombre d'un lien industriel avec les entreprises me paraît de la spéculation à l'état pur, un produit dérivé complexe, et on sait ce qu'il en est arrivé dans la plupart des cas.

On est l'arroseur arrosé à notre tour !

Cela peut avoir des conséquences considérables d'autant plus que la Flandre ne demande plus rien. Vous êtes donc devant une décision à prendre : couvrez-vous ou trouverez-vous une autre formule avec l'État fédéral pour lui faire assimiler cela à un risque financier similaire aux Banques ? Bref, je pense que la SONACA et son Conseil d'administration et son management, vous plongent aujourd'hui dans le pétrin.

Je ne sais pas quelle est votre analyse de l'étendue du risque, la solution que vous envisagez, mais c'est cela que j'aimerais entendre de votre part parce que c'est une société *de facto* publique et donc elle est directement dans notre giron et il est logique que nous vous interrogions à son sujet.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Nous sommes aujourd'hui dans les conséquences de la crise financière et de ce que la volatilité des marchés amène comme conséquences dans l'économie réelle.

Je suis évidemment particulièrement déçu du traitement du dossier par les autorités fédérales. Quand je vois Angela Merkel qui n'est pas membre du SPD dire que dans le cas de la crise financière, elle peut aider Opel; que je sache, Opel n'est pas encore une société bancaire.

L'Allemagne n'a manifestement pas le même regard sur la défense des intérêts du pays que ne l'a le Gouvernement belge. Et au moment où nous parlons, un juge va donner son avis sur un certain nombre d'opérations.

Il est vrai que nous connaissons une situation particulière pour deux grandes entreprises aéronautiques du pays, l'ASCO, Société flamande et la SONACA. Les deux ont contracté des contrats de couverture de change avec l'État fédéral.

Je ne peux évidemment que constater que l'État fédéral a joué un jeu, je dirais à la limite, « petits bras » puisque sur le montant des couvertures de change qui avaient été programmées à la fin des années 90, il est intervenu à concurrence d'environ 10 %, considérant que vite fait, bien fait, il se débarrassait du problème.

Malheureusement, les couvertures de change sont encore plus aujourd'hui d'actualité puisque le dollar s'est déprécié pour nécessiter 1,60 $ pour 1 € et puis avec la crise financière, les marchés ont été pris de tour-

billons et ont conduit à ce que la valeur de l'euro se déprécie par rapport au dollar.

Pendant ce temps-là, des entreprises qui n'avaient pas anticipé cette volatilité s'étaient couvertes. Je ne défends pas ici les contrats qui ont été signés, je rappelle que pour la SONACA et le Directeur financier, et le Directeur général ont quitté l'entreprise dans l'intervalle, mais donc, ING a proposé et défendu une couverture du dollar avec un sous-jacent sur la livre ou la lire turque, la monnaie turque pour trouver une expression neutre.

Pourquoi ? Je ne défends pas, j'explique. Il semble que la monnaie turque était structurellement depuis quelques années – cela n'a pas toujours été le cas – en liaison relativement stable par rapport à l'euro, mais par contre, que les taux d'intérêts étaient beaucoup plus élevés. Donc ING, puisque c'est de ING dont on parle, voyait là pour elle un moyen de couvrir une partie du risque dans le cadre de la convention de couverture de change.

Le recours à la monnaie turque ne vient donc pas de la volonté de la SONACA mais bien de la proposition d'ING et du fait que ASCO soit couverte beaucoup plus largement encore que la SONACA ne diminue pas la responsabilité de chacun, mais montre ce que chacun a pu faire à cet égard.

Alors, pourquoi demander, et ce sont les entreprises elles-mêmes qui ensemble ont introduit un dossier auprès du Gouvernement fédéral, c'est d'une part parce que la conséquence vient historiquement des garanties de change qui étaient données et qui ont fait en sorte que la SECHP devenue la SECHPI est rentrée au capital des différentes entreprises, autant d'ailleurs d'ASCO que de SONACA mais aussi parce que le problème vient de la banque. Je rappelle qu'aujourd'hui, dans les conventions qui sont là, il n'y a aucune obligation pour les entreprises de payer quoi que ce soit, aucune pénalité, rien. Les pénalités ne peuvent venir au plus tôt qu'en 2010.

Vous me demanderez dès lors pourquoi ING a-t-elle bougé ? Simplement parce que les ordinateurs ont constaté à un moment donné une dépréciation exceptionnelle dans un délai très court de la monnaie turque par rapport à l'Euro et que les ordinateurs se sont mis à extrapoler (nous vivons dans une société où ce sont ceux qui font les algorithmes qui détiennent le pouvoir) l'évolution de la monnaie turque, ont spéculé qu'elle allait s'effondrer et donc que l'exposition au risque d'ING était considérable, de centaines de millions d'euros sur la SONACA et de centaines de millions d'euros sur l'ASCO et quelque part, tout le monde a paniqué parce qu'on venait d'injecter dix milliards d'euros dans ING et qu'aujourd'hui, les banques voient, grâce aux normes IFRS qui sont pour moi, je l'ai toujours dit mais aujourd'hui, je le dis encore avec plus de force, stupides parce qu'autant il est vrai que quand le marché est en croissance, cela génère des effets de levier, autant quand le marché chute et surtout quand il chute avec la violence que nous connaissons, il est destructeur puisque lorsque vous cumulez Bâle deux et les normes IFRS, les banques se retrouvent étranglées.

ING a donc fait appel aux entreprises en disant : « Nous spéculons sur un risque potentiel à terme important et les contrats prévoient que nous pouvons faire des appels de marge. ». Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que ING peut bloquer les comptes. Malheureusement pour elle, la SONACA ne dispose pas de centaines de millions d'euros sur ses comptes permettant de couvrir et donc les entreprises se sont tournées vers le Gouvernement fédéral en disant très simplement d'une part, c'est ING parce qu'ING, pour le dire crûment, est en très grande difficulté et donc on fait cet appel et d'autre part, parce qu'historiquement il y a la garantie de couverture de change.

À cela, le Gouvernement fédéral a tourné pendant un certain temps et puis, lorsque la question lui a été posée clairement entre le oui et le non, la réponse a été non.

L'échappatoire qui a été pris par le Gouvernement fédéral a été de dire : « rassurez-vous, nous interviendrons s'il y a un dossier à concurrence de notre part ».

Je le remercie de ce geste, mais quand on contribue à 10 %, il faut quand même trouver quelqu'un qui contribue aux 90 % restants. Mais bon, c'est comme ça, vivons avec ça.

Depuis lors, heureusement, la monnaie turque a retrouvé une meilleure stabilité et est retombée en dessous de 2 lires turques pour un euro, ce qui permet de se dire que les choses étant stabilisées, ING évidemment ne pouvait pas tourner, l'ASCO a été relativement vite et je dirais que je pense qu'ASCO souhaiterait à un moment donné trouver une solution plus durable parce que, s'il est vrai que, vous avez raison, s'ils ont pu signer une convention, il n'en demeure pas moins vrai qu'en termes de développement au moment où nous rentrons tous dans la 350 XWB, vous savez comme moi qu'un nouveau programme, c'est d'abord beaucoup de capitaux à mobiliser et puis que l'argent arrive par après, et se retrouver avec des garanties importantes limitant sa propre expansion est évidemment très contraignant et je souhaite en tout cas qu'ASCO puisse avancer.

D'un autre côté, le retour à une monnaie turque moins dépréciée a réduit de manière substantielle le danger. Aujourd'hui quelle est la situation ? C'est que l'entreprise est chargée de négocier en direct avec ING des choses qui sont plus en ligne d'une part, avec la situation réelle, et d'autre part, avec les capacités de garantie de l'entreprise.

C'est la négociation qui est en cours, elle n'est pas terminée aujourd'hui.

Voilà ce que je peux vous signaler.

Je souhaite néanmoins profiter de la question que vous me posez puisque comme vous le savez, j'ai marqué à de nombreuses reprises mon intérêt sur l'évolution du secteur aéronautique au niveau mondial. Nous sommes passés d'un système de constructeur-assembleur au système globalement de l'automobile où les grandes marques ne sont plus que des assembleurs, ils ont réduit considérablement leurs activités. La société Boeing a été le précurseur. Nous avons vu émerger également Airbus

même si le plan Power 8 a subi du retard faute de trouver les repreneurs adéquats pour les sites d'Airbus, mais le secteur change et nous étions, pour la SONACA dans une situation de quasi-monopole, d'ailleurs garanti par des accords historiques, il n'en demeure pas moins vrai qu'aujourd'hui, Airbus regarde vers de grands ensembles qui peuvent devenir de très gros sous-traitants et j'avais indiqué que nous ne pouvions pas au niveau de la SONACA rester indifférents comme si le monde changeait pour tout le monde sauf pour nous.

Nous avons engagé cette procédure; après celle-ci, j'ai fait évaluer le plan de M. Jacquemin sur le redressement et Mc Kinsey a dit : « *nous ne croyons pas au plan, mais nous croyons à un autre plan* ». Je m'en suis déjà expliqué en séance plénière, M. Jacquemin a convenu qu'il n'était plus en état de porter un nouveau plan, lui qui en avait porté un certain nombre, et que quelque part, la main devait être passée à quelqu'un d'autre. M. Delvaux vient de déposer dans un Conseil d'entreprise extraordinaire un plan d'amélioration de la rentabilité, d'amélioration d'un certain nombre de choses, comme vous le savez, de délocalisations partielles de programmes. Comme je l'avais dit à l'époque, ce n'est pas pour faire plaisir aux organisations syndicales ou leur faire déplaisir d'ailleurs, mais simplement, je pensais qu'il fallait expliquer pourquoi on faisait des choses et comment on les faisait dans un plan global plutôt que de dire on arrête ceci, on n'arrête pas cela. Ce plan est déposé et nous continuons bien sûr à réfléchir au paysage qui est le nôtre, mais les turbulences que nous venons de vivre n'étaient pas les plus propices pour les uns et les autres pour se parler.

Je pense qu'il y a un certain nombre d'éléments sur la table et nous continuerons à travailler, mais j'ai demandé évidemment qu'on stabilise aujourd'hui. Je ne peux que marquer ma satisfaction sur le fait que la SONACA ait pu décrocher le contrat XWB, non seulement pour les bords d'attaques, mais aussi pour certaines parties du fuselage. Car à long terme, même si les conditions économiques changent, et vous l'avez dit vous-même dans l'interpellation, Airbus écrase les prix, il faut faire en sorte d'être tout à fait attentif au développement d'une très belle entreprise pour arriver vraiment à s'inscrire dans la durée. La SONACA est une très belle entreprise que nous devons faire évoluer et qui, vous l'avez dit, doit absolument arriver à faire cette mutation d'une société industrielle classique à une société plus moderne à l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Nous ne sommes pas dans un dossier très conflictuel. Je crois que l'intérêt général est que la SONACA grandisse, s'associe, s'intègre dans une autre dimension que celle d'aujourd'hui, qu'elle dégage des chemins de profitabilité. Une entreprise, dans le marché concurrentiel, qui vivrait éternellement sans faire de profits, cela devient artificiel et c'est quasiment une entreprise subventionnée.

Elle doit se dégager des contrats à mon avis mal estimés ou trop spéculatifs dans lesquels elle entraîne ses actionnaires, parce qu'elle n'a rien. Sa valeur intrinsèque aujourd'hui n'est pas une valeur commercialisable pouvant servir de garantie. Donc, c'est facile, on fait un contrat et puis quand cela tourne mal, on s'adresse à l'État.

La critique quant à Mme Merkel sur Opel, ou que Monsieur Leterme ou Monsieur Reynders ne feraient pas ce qu'il faut pour la SONACA, si on généralise à toutes les entreprises qui sont dans des contrats un peu difficiles aujourd'hui, au-delà du secteur bancaire, on peut s'attendre très objectivement à des réveils douloureux. Dans les mois qui viennent, les entreprises de l'économie réelle vont commencer à lancer des signaux d'alarme. Déjà la sidérurgie est sous cocon, vous avez relancé le fourneau 6, il est à l'arrêt, Duferco est à l'arrêt, en Flandre, on verra bien ce que cela donnera, les voitures, etc. Donc, tout cela est inquiétant et je peux comprendre que, ayant déjà beaucoup donné, je ne suis pas l'avocat de l'État, votre parti est dedans autant que le mien, mais je pense qu'il y a une certaine logique à dire que l'économie étant très largement régionalisée, vous assumez chacun votre rôle et si parfois, on peut faire de grands équilibres, de grands accords, tant mieux, mais ce n'est pas tous les jours possible et mettre le doigt dans l'engrenage est sans doute compliqué.

Je suis ouvert à une discussion sur l'avenir de cette entreprise. Je pense que seule, comme elle est aujourd'hui, c'est court. Quel rassemblement ? Avec qui ? Quelle entité faire, qui soit performante, qui puisse sous-traiter, mais parler un peu plus d'égal à égal avec les grands donneurs d'ordres ? C'est cela l'enjeu ! Mais il y a une condition supplémentaire dans laquelle vous devriez jouer un rôle et notamment votre force sociale : c'est le climat, évidemment avec les syndicats parce qu'ils ont été habitués depuis des années à régner un peu en maître dans l'entreprise. Il est quand même évident que chaque fois qu'il y a une marge, ils la réclament, chaque fois qu'on parle de délocalisation, ils s'insurgent, chaque fois qu'on parle de restriction, effort de compétitivité, ils partent en grève ! Donc, vous allez avoir là un morceau social difficile à avaler; il fait partie des conditions de la réussite de la reconversion de cette entreprise et de sa perspective dans le secteur aéronautique.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. MILLER À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES FONDS ISLAMIQUES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Miller à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine sur « les Fonds islamiques ».

La parole est à M. Miller pour poser sa question.

M. Miller (MR). – Monsieur le Ministre, Monsieur le Ministre, j'ai eu l'occasion de vous interroger sur les relations économiques entre la Wallonie et la Turquie.

Votre réponse, très intéressante, montrait à quel point ces relations sont florissantes, la Turquie étant le troisième partenaire économique, hors Union européenne, de la Wallonie.

Je remarque, au passage, que les relations économiques et commerciales entre les pays européens dans leur ensemble et la Turquie se développent plus rapidement que le dossier proprement dit de l'adhésion de ce pays à l'Union européenne. C'est qui d'ailleurs est tout à fait normal puisque, à tout bien considérer, c'est sur une base semblable que l'Europe a commencé à s'unir, à travers ce qui, à l'époque, était appelé le Marché commun.

C'est dans cet esprit que mon attention a été attirée par le titre d'un article publié, fin septembre par *La Dernière Heure*, – la crise boursière, financière et économique n'avait pas encore éclaté – intitulé : « les Fonds islamiques, l'AWEx y croit ». L'article relayait une déclaration de M. Suinen : « *L'Awex réfléchit toujours à de nouvelles possibilités d'optimiser les moyens wallons : « On a notamment une réflexion sur les fonds islamiques »* ».

Cela me semble intéressant, raison pour laquelle, Monsieur le Ministre, je souhaiterais en connaître davantage. Sur quoi porte exactement cette réflexion menée par l'AWEx ? Quels sont, précisément, les objectifs visés ? Et quels sont les pays concernés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Si je veux me faire L'Écho de la réflexion de M. Kubla, je me demande pourquoi vous m'interrogez et que vous n'interrogez pas mon collègue Suinen.

M. le Président. – J'ai déjà dit cela une fois lors de la législature précédente, mais il n'a pas aimé.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – J'ai une phrase superbe qui démarre ma réponse, que je reconnais ne pas avoir écrite moi-même. L'équilibre économique est en perpétuel changement. Si on s'arrêtait là ? Qu'ajouter après cela ?

C'est la raison pour laquelle je demande constamment que l'AWEx réfléchisse sur la meilleure adéquation entre les régions à forte croissance et les démarches qu'il est intéressant de concrétiser par rapport à ces régions.

Vous avez vous-même assez justement relevé l'importance de la Turquie mais je dirais d'une manière beaucoup plus générale, l'importance dans l'économie mondiale des pays du Proche et du Moyen-Orient qui disposent de moyens financiers importants provenant, pour l'essentiel, de la rente qu'ils peuvent dégager de leur situation stratégique dans les domaines du pétrole et du gaz.

Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir vu l'AWEx qui a décidé d'examiner comment répondre au mieux aux besoins de ces investisseurs afin d'accompagner ces démarches dans les meilleures conditions. Il en est de même pour l'investisseur belge qui souhaite investir dans ces régions-là.

Les pays concernés essentiellement sont les pays suivants : l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, le Koweït, l'Oman, le Qatar qui est devenu comme vous le savez, la troisième réserve de gaz du monde, les Émirats Arabes unis, la Malaisie, les Philippines, le Pakistan, la Turquie et les pays du Maghreb. J'espère ainsi que j'ai pu répondre à votre question en indiquant que l'objectif est véritablement de lever toutes les opportunités qui se présentent avec ces pays qui, globalement, je ne parle pas de la Turquie ni d'ailleurs de la Malaisie ou des Philippines ou du Pakistan qui sont des pays fortement peuplés, mais si vous prenez les pays du Golfe de manière générale, ils sont déjà en train de réfléchir à « l'après pétrole » pour devenir des plates-formes incontournables entre l'Europe et l'Asie du sud-est, et ils se livrent d'ailleurs à une concurrence relativement forte. Que ce soit en terme logistique, en terme commercial, nous assistons là à de véritables opportunités et par ailleurs, ce sont des pays qui investissent beaucoup et qui marquent de l'intérêt; nous avons d'ailleurs quelques relations pour prendre un seul exemple, le Qatar, qui a déjà un certain nombre d'intérêts dans notre pays et dans notre région et qui souhaite les développer. J'espère ainsi avoir pu répondre à la question qui m'était posée.

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse. J'aurais souhaité un peu plus d'explication sur la nature des fonds islamiques, mais ce n'est pas grave, je me renseignerai autrement.

QUESTION ORALE DE M. THISSEN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « *START*, UN « *INVEST* CULTUREL » RÉGIONALO-COMMUNAUTAIRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Thissen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine sur « *Start*, un « *invest* culturel » régionalo-communautaire ».

La parole est à M. Thissen pour poser sa question.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, le 27 septembre dernier, jour de la fête de la Communauté française, vous avez annoncé, avec le

ministre-Président et la Ministre de la Culture de la Communauté française, Mme Fadila Laanan, la création d'un fonds d'investissement « *Start* » destiné à soutenir financièrement les projets culturels au potentiel économique tant en Wallonie qu'à Bruxelles.

À l'image de ce que font avec succès la Sodec, la Société de développement des entreprises culturelles, au Québec ou « *Cultuur Invest* », en Flandre, cet outil est destiné à tous les acteurs culturels en manque de fonds et auxquels les institutions de crédit ont parfois un peu de mal à prêter.

D'ailleurs, en ce temps de resserrement général du crédit suite à la crise financière, ce fonds sera probablement encore plus utile que ce qui avait été prévu au départ.

Selon ce qu'on sait aujourd'hui du projet, le fonds proposera ainsi des emprunts à taux réduit, des garanties des emprunts contractés auprès des institutions de crédit, ou des prises de participation. le tout devant être temporaire et non renouvelable pour aider seulement au moment du lancement d'un projet culturel. *Start* pourra aussi encadrer les créateurs dans les techniques de gestion, ce qu'on appelle le « coaching ». Le fonds serait ainsi conçu en bonne partie sur le modèle de Wallimage qui a déjà fait ses preuves et auquel on ne touche pas. En effet, *Start* devrait s'occuper de l'ensemble des activités culturelles, sauf du cinéma qui, lui, est explicitement réservé à Wallimage.

Enfin, il est prévu que des moyens soient inscrits pour ce fonds dès les budgets 2009 de la Région wallonne et de la Communauté française. Tant la Région que la Communauté inscriraient ainsi entre 5 et 7,5 millions d'euros chacune, mais on nous dit que ce serait 5 millions de chaque côté, et des investisseurs privés devraient se joindre à la manœuvre afin de doter le fonds d'un capital de départ de près de 20 millions d'euros dès 2009. La Région bruxelloise, elle, n'a pas pu participer actuellement au montage, on sait qu'elle est un peu impécunieuse, mais le fonds lui reste ouvert et ses opérateurs seront bien sûr éligibles à *Start*.

L'ensemble du dispositif me semble une idée bienvenue et intéressante. Les milieux culturels y trouveront certainement un support plus qu'utile et il est clair aussi que la culture a un impact évident sur le développement économique d'une région : on ne peut pas passer à côté.

Je voudrais vous demander quelques précisions à propos de ce dispositif.

Au-delà de l'annonce à la presse que nous avons eue, est-il prévu une discussion parlementaire un peu plus formelle sur cette nouvelle structure ? Pourrons-nous prendre connaissance aussi rapidement des détails de cette structure, son calendrier de mise en place, l'organisation, les statuts, le personnel, les méthodologies, les coûts, etc. ? Par exemple, une des missions de *Start* consistera à « aider et encadrer dans leurs projets des créateurs parfois peu au fait des impératifs de gestion » : quelles seront les personnes habilitées à aider et à encadrer ces créateurs ? Concrètement, comment s'organiseront les diverses activités de *Start* ?

Est-il prévu, à terme, de simplifier la structure proposée actuellement en fusionnant *Start* et Wallimage, pour en faire un seul « fonds culturel » global et cohérent ?

A-t-on aujourd'hui plus de précision sur les diverses participations financières qui sont prévues, de la Région wallonne, de la Communauté française, des privés ? Justement, j'imagine que les discussions ont eu lieu avec des actionnaires privés pour les inviter à se joindre au montage. Où en est-on ?

Qu'est-il prévu pour inclure rapidement et structurellement la Région bruxelloise dans le dispositif, puisque l'on sait qu'elle n'y participe pas maintenant, afin de ne pas répéter les problèmes et les doublons que nous avons connus à ce niveau entre Bruxelles et Wallimage, jusqu'à ce que Bruxelles finisse effectivement par se joindre à Wallimage cette année ?

Plus globalement, et malgré l'intérêt indéniable du dispositif que je ne conteste évidemment pas, tout cela ne devrait-il pas aussi permettre de relancer un débat clair et ouvert sur ce que doit être exactement le rôle des diverses entités dans le domaine culturel ? Je l'ai dit, il y a bel et bien un aspect « développement économique » à la culture. Il n'empêche que c'est avant tout une compétence de la Communauté unissant tous les francophones de Bruxelles comme de Wallonie. On peut évidemment penser qu'il vaudrait mieux que chaque région s'en charge.

C'est une opinion légitime, même si je ne la partage pas totalement, mais il ne faudrait pas non plus qu'en mettant en place divers outils on en arrive progressivement, et sans que peut-être on en soit vraiment conscient, à des situations de fait sans qu'il y ait eu de discussions de fond préalables sur le rôle de chacun en la matière. D'autant plus que des débats sur ces questions ont toujours cours et que la réflexion n'est pas encore achevée, je pense donc, Monsieur le Ministre, que c'est le moment de vous interroger sur la question.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, la mise sur pied d'un fonds d'investissement destiné à soutenir les entreprises créatives et culturelles est partie d'un constat simple : les projets culturels sont traditionnellement moins bien soutenus par les investisseurs privés. Et pourtant, ces dernières années, ce secteur se développe et rencontre une croissance importante. Nous avons donc, au niveau de la Communauté française et de la Région wallonne, entamé des démarches dans le but de former conjointement une structure pour participer au développement du secteur, et ce, de manière active.

Nous sommes toujours au stade du montage de projet, même si dans le cadre du budget 2009, tant au niveau

de la Communauté que de la Région, nous avons dégagé des moyens.

Start doit agir non seulement comme prêteur ou actionnaire, mais il devra aussi encadrer les créateurs dans le cadre de l'amélioration de la gestion.

Comme vous le savez, que ce soit dans le secteur non marchand ou culturel, j'ai une grande admiration pour les gestionnaires parce qu'ils doivent faire encore mieux avec moins.

L'idée de base est de travailler sur le principe de *coaching* comme cela se pratique déjà en Flandre, et vous l'avez vous-même relevé, avec le Fonds d'investissement *Cultuur Invest*. Nous examinons pour l'instant le véhicule qui serait le plus qualifié pour réaliser la mission. Toutefois, il est clair que la structure *Start* telle qu'elle est envisagée viendra en complément de Wallimage dans le but de fournir un service complet et optimal au secteur culturel.

Elle interviendra donc dans tous les domaines qui ne sont pas rencontrés par Wallimage de manière à ce qu'il n'y ait pas du tout de doublon.

Au niveau des apports, la volonté que nous avons – elle doit être réalisée, reconnaissons qu'elle ne l'est pas aujourd'hui – est de travailler avec différents partenaires, non seulement au niveau de la Communauté française, mais aussi de l'ensemble des partenaires privés. J'ai indiqué, et je le réaffirme aujourd'hui, la Région de Bruxelles-Capitale est évidemment la bienvenue dans ce montage si la Région le souhaite. Il serait dommage que les partenaires privés ne répondent pas à cet appel.

Je pense que c'est un effet de levier, mais aussi cela permettrait de vraiment ancrer le projet de manière durable. Je dois reconnaître à cet égard que la crise financière risque de rafraîchir l'enthousiasme d'un certain nombre, et donc nous verrons bien notamment au niveau du secteur bancaire, qui avait marqué une volonté de participer avec nous, s'il sera toujours disponible à très court terme. Puisque notre volonté est quand même de démarrer à court terme.

Si les partenaires privés ne devaient pas répondre tout de suite, la volonté des Gouvernements est de lancer dans une première phase sur la base d'un financement purement public, mais de charger les organes de gestion d'examiner toutes les pistes de manière à ouvrir le capital pour participer à ce projet.

Vous avez abordé la fusion avec Wallimage et le débat institutionnel. Aujourd'hui, Wallimage fonctionne bien avec un cadre très précis, avec une identité très forte. Nous allons ici partir dans un tout autre métier; le métier du cinéma est un métier très désargenté, mais qui brasse beaucoup d'argent, c'est toujours un grand paradoxe de voir les créateurs « tirer le diable par la queue » mais avoir besoin de moyens importants parce que les techniques sont importantes, il y a donc des mécanismes importants. Si nous voulons parler de théâtre, on ne se trouve pas du tout dans le même concept et donc je pense qu'il convient de trouver des professionnels en nombre très limité pour obtenir un résultat professionnel.

Un projet culturel pour la Wallonie est un élément important, mais aujourd'hui dans l'enseignement nous finançons des APE. Nous avons financé 300 puéricultrices dans les écoles maternelles sous cette législature. Nous finançons pour l'ONE énormément de puéricultrices dans les places d'accueil; la Région wallonne est devenue en quasi-permanence le complément naturel de l'exercice des compétences de la Communauté française.

Si je prends les archives numériques de la RTBF, pendant des années, tout le monde a dit qu'il fallait le faire, et mon prédécesseur M. Kubla avait d'ailleurs initié un projet, mais on ne l'a pas fait. C'est nous qui l'avons fait.

Aujourd'hui, la Région prend un certain rôle. Il y a d'abord un très grand pragmatisme de dire que l'on soutient une forme d'économie de la culture. C'est d'ailleurs ce que vous avez soulevé. Vous avez raison de dire qu'il y a des débats sur la manière de l'organiser. Ce n'est pas ici, de manière larvée, ce débat-là que j'ouvre. Je dis simplement qu'il est sain de dynamiser la culture et avoir un certain nombre d'opérateurs culturels, et je pense soutenir les opérateurs culturels en Wallonie, c'est d'ailleurs pour cela qu'au moins une ville sera candidate pour être capitale culturelle en 2015. Cette démonstration, avec une grande orientation économique, doit être soutenue par nous tous ensemble indépendamment du débat très légitime dont vous avez parlé, mais dont ce n'est pas le lieu aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Merci pour ces réponses. Ce que j'en retiens est qu'il faut encore concrétiser les choses. On a annoncé un certain nombre de mesures qui me paraissent tout à fait intéressantes parce que je pense effectivement que la culture est un élément de développement économique. Et si je reprends une petite expérience récente, j'ai eu l'occasion d'aller il y a une quinzaine de jours à la conférence de l'association des responsables locaux au niveau européen à Bilbao. C'était une ville pratiquement sinistrée au niveau économique qui s'est redressée grâce au musée *Guggenheim* qui a été implanté là-bas.

Le sentiment des responsables politiques sur place est que ce musée a vraiment été le moteur de la relance économique.

Donc, je crois qu'il s'agit d'un sujet sur lequel nous devons nous concentrer et peut-être revoir notre mentalité qui tend à croire que faire de la culture n'a d'autre incidence que de générer des coûts !

Cela m'intéresserait évidemment de savoir dans quel délai vous comptez aboutir d'une certaine façon à la mise en place concrète du système et à développer les partenariats privés.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Pour la clarté du débat, au début de l'année prochaine, nous allons

voter le budget tant à la Communauté qu'à la Région dans les semaines qui viennent, puisque on arrive en fin d'année et dès que les budgets seront votés, mon objectif est que la société soit créée et installée dans les six premières semaines de 2009.

M. Thissen (cdH). – En ce qui concerne le partenariat privé, vous avez pensé aux banques, je pense que maintenant vous auriez intérêt à chercher d'autres partenaires parce que je crains qu'il n'y en ait plus beaucoup qui soient disposés à investir dans ce type de partenariat, actuellement en tout cas. Leurs problèmes sont différents.

Pour ce qui concerne le partenariat avec Wallimage, j'entends que l'intention n'est pas de fusionner les deux; je vous avoue que je m'en réjouis. Je crois aussi que les activités sont totalement différentes et il ne faut pas tout regrouper pour le plaisir de regrouper non plus. Il y a une spécificité et donc je crois que Wallimage doit pouvoir continuer à fonctionner comme elle fonctionne, d'autant plus que c'est positif et qu'ici, on se retrouve avec quelque chose de neuf qu'il faut *booster* d'une certaine façon.

Pour ce qui est de l'institutionnel, il est vrai que la Région est appelée de plus en plus à développer des synergies avec la Communauté française ou avec la Région bruxelloise. Je ne peux que souscrire aux renforcements de synergies déjà réalisés pour les bâtiments scolaires et je pense que les partenaires n'ont qu'à s'en féliciter. Je vous remercie donc pour les précisions que vous m'avez apportées.

QUESTION ORALE DE Mme PARY-MILLE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ARRIVÉE D'UN NOUVEL INVESTISSEUR AU SEIN DE LA SA ROYAL BOCH »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine sur « l'arrivée d'un nouvel investisseur au sein de la SA Royal Boch ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Monsieur le Président, étant souffrante, je n'ai pas posé ma question lors de la précédente réunion de notre Commission.

Monsieur le Ministre, alors que le projet de revitalisation urbaine du centre de la Louvière, sur le site de la société Royal Boch, sera bientôt concrétisé, que via la SPAQUE, on va procéder à la dépollution et à la déconstruction des anciens bâtiments au début de l'année 2009, que la ville doit désigner officiellement, avant la fin de cette année, le promoteur privé qui procédera à la transformation de la totalité du site, la Société Royal Boch a fait appel au Gouvernement wallon le 27 octobre 2008 afin d'obtenir une aide de 3 millions d'euros pour se recapitaliser, à la suite des difficultés structurelles.

Les observateurs attentifs se souviendront des propos tenus par les responsables de la Société, à savoir : « *le souhait réitéré de diminuer le nombre d'hivers à passer dans des bâtiments vétustes et la nécessité de voir les choses avancer au plus vite* ».

Pour rappel, au 1er trimestre 2006, la société avait menacé de délocaliser son activité si les travaux de réhabilitation du quartier ne devenaient pas une priorité.

En mars 2008, je vous avais déjà interrogé sur la santé financière de la SA Royal Boch, dont dépendent une cinquantaine d'emplois directs, mais aussi la réalisation du projet de revitalisation de ce quartier stratégique pour la ville étant donné que la société désire continuer à occuper la partie centrale du site.

Je soulignais qu'au 31 décembre 2006, les fonds propres dont disposait la société étaient négatifs à concurrence de près de 7 millions d'euros et que cet exercice s'était soldé par une perte de 1.100.000 euros, le chiffre d'affaires étant de 1.700.000 euros environ. Par ailleurs, la société était semble-t-il abonnée depuis 2000, aux assignations de l'ONSS pour des cotisations impayées.

Vous m'aviez alors répondu : « *le Gouvernement wallon avait, en 2007, marqué son accord pour une participation à la restructuration de la Société par une augmentation de capital de 1.723.000 euros et une conversion de créances à concurrence de 775.000 euros, les actionnaires privés devant évidemment apporter le 1,5 million d'euros supplémentaire* ».

Il a cependant été décidé de ne pas procéder à l'augmentation de capital à la moitié de l'année 2007, étant donné que le projet de réhabilitation urbaine devait encore passer par différentes phases avant d'aboutir. La Région a donc procédé à la conversion de capital et a vendu les parts qu'elle détenait via la SOGEPA à des actionnaires privés. Vous vous montriez alors rassurant en affirmant que : « *les détenteurs privés du Capital de Royal Boch se disent en mesure d'assurer la poursuite de la production en réinjectant des moyens financiers* ».

Le 27 octobre dernier, on apprenait que la société Royal Boch avait conclu un accord avec un partenaire européen d'envergure, qualifié par certains de Michael Jackson dans l'artisanat de haut de gamme, qui apporterait les trois millions d'euros et plus, sous réserve d'un plan de relance qui serait communiqué le lendemain.

Dès lors, à la suite d'un conseil d'entreprise extraordinaire qui s'est effectivement tenu le 28 octobre dernier, on a appris que le plan de relance de l'entreprise prévoit le maintien sur le site historique louviérois que d'une quinzaine d'emplois, les autres étant délocalisés au Portugal, alors que le marketing, la logistique et les opérations commerciales sont déjà gérés depuis la région anversoise. La SOGEPA aurait déjà donné son aval à cette opération.

Les syndicats parlent quant à eux d'une fermeture déguisée puisque la majorité de la production sera effectuée à l'étranger, ce qui à l'évidence est déjà le cas aujourd'hui, et demandent à la direction de présenter un business plan relatif au repli sur l'activité artisanale, qui a été présenté hier.

Je rappelle que la Région via IDEA avait proposé en 2006 à Royal Boch un prêt de 8 millions d'euros pour qu'elle se délocalise dans l'ancien bâtiment Perrier qui était situé sur le zoning avoisinant Strepy-Bracquegnies, donc toujours dans l'entité de La Louvière.

Vendredi passé, on apprenait qu'une saisie conservatoire a été effectuée sur le deuxième site d'activités de l'entreprise qui est basé à Kontich et cette saisie ferait suite à une dette non honorée de 2 millions d'euros à un fournisseur ostendais.

Hier, la demande de concordat introduite auprès du Tribunal de Commerce de Mons par les avocats de la Manufacture Royale Boch afin d'éviter la citation en faillite programmée pour le 1er décembre prochain a été acceptée pour une durée de six mois, ce qui permettra de déposer un plan de relance de l'activité.

Monsieur le Ministre, je souhaite vous poser quelques questions.

Confirmez-vous que les pertes subies par l'entreprise pour l'exercice 2007 se sont élevées à 2,8 millions d'euros après s'être élevées à 1.159.000 euros en 2006 ?

Confirmez-vous que le chiffre d'affaires pour l'exercice 2007 s'est élevé à 2,3 millions d'euros pour un montant de 1.778.000 euros en 2006 ?

Cette société est-elle à ce jour en ordre de paiement des cotisations ONSS ?

La TVA est-elle redevable à l'entreprise d'une somme de 750.000 euros comme on l'annonce dans certains médias ?

La SOGEPA a-t-elle donné son accord au plan de relance tel que présenté le 28 octobre dernier ? Ne devait-elle pas mettre en œuvre un schéma de consolidation en accord avec l'Invest Mons Borinage Centre, ce qui aurait peut-être permis d'éviter la situation actuelle ?

Pourquoi la SOGEPA a-t-elle revendu ses parts dans la SA Royal Boch, ce qui prive la Région me semble-t-il d'un levier intéressant dans la discussion sur l'avenir de l'entreprise ?

Alors qu'une seule candidature d'un promoteur privé a été enregistrée afin de procéder à la transformation intégrale du site, les autorités louviéroises ont le choix d'attribuer le marché à cette société ou de recommencer la procédure, ce qui implique évidemment de nouveau de nombreuses démarches qui doivent être redémarrées au niveau de l'attribution des marchés publics. Quel est votre avis sur la question et ne serait-il pas plus simple d'envisager une expropriation moyennant rétribution ?

Par rapport à une attitude que la Région wallonne a eue le 6 novembre dernier, vos collègues et vous-même avez décidé de racheter pour un montant 800.000 euros la marque Val Saint-Lambert en soulignant que cette marque représentait un patrimoine qui ne sert pas seulement à l'entreprise en elle-même, mais au développement de toute une commune, de toute une région. Une option similaire ne pourrait-elle pas être envisagée dans le dossier Royal Boch ? Car la renommée de cette entreprise rejaillit également sur la commune de La Louvière et sur la Région du centre dans son ensemble.

Compte tenu de tous ces éléments, quel pourrait être le montant de l'aide régionale et dans quel délai cette aide pourrait-elle être débloquée ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Il s'agit évidemment d'une situation très pénible que celle de Royal Boch et spécialement pour les travailleurs.

Comme vous le savez, une demande de concordat a été déposée et le tribunal a octroyé un sursis de six mois.

Nous sommes entrés dans le dossier. Je rappelle que la Région a participé à la dernière opération Royal Boch et les repreneurs à l'époque avaient donné des discours relativement apaisants et manifesté une volonté de redresser et de rendre à cette entreprise une partie du lustre qu'elle avait antérieurement.

Il y a loin de la coupe aux lèvres et nous avons été contactés un vendredi en nous disant que si pour le lundi, des moyens importants n'étaient pas engagés, il y aurait aveu de cessation de paiements, ce qu'on dit vulgairement, on déposait les livres. Aujourd'hui, on ne dépose pas les livres, mais il y a une demande de concordat; dans l'intervalle, on a appris que l'un ou l'autre repreneur était intéressé dans les formules que vous avez indiquées.

Dès le coup de téléphone reçu à mon Cabinet par un de mes collaborateurs, j'ai chargé la SOGEPA d'instruire et de participer au dossier de manière à regarder comment nous pourrions collaborer pour préserver un maximum d'emplois. Vous avez dit qu'il restait une cinquantaine de travailleurs; il est vrai que dans une hypothèse qui aujourd'hui n'est pas finalisée, on ramenait ces 50 travailleurs à une quinzaine.

Il n'y a jamais eu d'accord entre qui que ce soit, ni avec mon Cabinet, ni avec la SOGEPA. Avant la décision du Gouvernement relative au Val Saint-Lambert, nous avons été interpellés par les gestionnaires de Royal Boch pour voir si la Région ne pourrait pas donner un coup de main en rachetant cette marque. Je ne vais pas donner les montants, mais ils sont sans commune mesure avec ce qui avait été proposé pour le Val St-Lambert. On peut évidemment considérer qu'à La Louvière, n'est-ce pas Monsieur le Président, tout vaut beaucoup plus cher qu'à Seraing – je ne suis pas sûr que le bourgmestre de Seraing pense la même chose, mais c'est une autre question –, mais nous avons dit que nous voulions bien participer, nous voulions bien regarder tous les éléments,

mais il faut qu'il y ait du concret. Et pour nous, qu'est-ce que le concret ? C'est bien sûr peut-être préserver pour la ville de La Louvière la marque, mais derrière cela, c'est de l'emploi, c'est de l'activité, c'est de la revitalisation. Donc aujourd'hui, nous allons continuer nos efforts dans le cadre des éléments. Il est clair que la revitalisation urbaine est un élément fondamental auquel nous devons être attentifs pour La Louvière. C'est un point similaire avec le Val St-Lambert où le développement touristique du site faisait partie de la réflexion. Et il y a tous les éléments industriels sur lesquels nous allons travailler. J'espère que nous aurons à un moment donné un projet crédible, et il va de soi que pour soutenir l'activité, nous ferons tout ce qui est en notre capacité pour soutenir l'activité de l'entreprise. Je tiens à dire que le gestionnaire de l'entreprise se démène beaucoup pour essayer de remonter un projet industriel et que malheureusement, le propriétaire de l'entreprise, quant à lui, n'a pas tenu les promesses qu'il avait faites au moment de la reprise de l'entreprise.

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse que vous m'apportez. Dans la conjecture de La Louvière, c'est évidemment une entreprise qu'il faut absolument garder à l'œil et essayer de maintenir.

Vous m'avez parlé du rachat de la marque pour des montants qui semblent exorbitants. Je ne vous demanderai pas lesquels, mais le dossier est-il définitivement clos ou des discussions sont-elles toujours en cours, en essayant peut-être de les ramener dans des limites plus raisonnables ? Il est évident que tout l'aspect de la revitalisation urbaine, vous le disiez, est excessivement important dans le centre-ville de La Louvière. On y fait d'énormes efforts pour redonner une autre image à cette cité industrielle. Il ne faut pas oublier évidemment l'emploi, car on n'est pas sans savoir que la région est particulièrement fragile pour ne pas dire plus, en matière d'emploi. J'espère que la Région sera très vigilante et très attentive au suivi de ce dossier et que vous pourrez suivre un projet qui soit crédible pour tous les aspects que je viens de développer et qui sont effectivement très importants pour la région de La Louvière et pour Royal Boch qui est quand même une société qui a aussi eu ses lettres de noblesse et je ne voudrais pas que tout cela « aille à vau-l'eau » et que l'on n'en parle plus.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CONCORDAT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine sur « la réglementation en matière de concordat ».

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Actuellement, le concordat est régi par une loi du 17 juillet 1997. Il s'avère que dans la pratique, cette loi est d'application difficile.

Au cours de la législature précédente, l'ancienne Ministre de la Justice, Madame Laurette Onkelinx, a mis en place un groupe de travail pour examiner la problématique et pour rédiger un avant-projet de loi de réforme. Finalement, le Gouvernement fédéral s'était mis d'accord sur un texte, mais celui-ci, dans la foulée de la campagne électorale 2007, n'a plus fait l'objet d'un vote parlementaire.

Ce texte a été maintenant repris par des députés à la Chambre pour servir de base à la rédaction d'un nouveau texte portant le titre « Proposition de loi relative à la continuité des entreprises », qui a fait l'objet d'un vote en commission à la Chambre le 23 octobre dernier.

De manière générale, l'actuel Ministre de la Justice résume le texte de la manière suivante : « *La proposition de loi assouplit les conditions d'octroi d'une procédure de réorganisation, qui peut être ouverte dès que la continuité de l'entreprise est menacée et que ses activités ou une partie de celles-ci peuvent être préservées. La proposition de loi élargit la palette d'instruments mis à disposition de l'entreprise pour faire face à ses difficultés. Actuellement, le choix n'existe qu'entre le concordat judiciaire et la faillite* ». On peut donc penser par exemple à des formules telles que la réorganisation moyennant un plan approuvé par les créanciers, ou encore le transfert de l'entreprise sous supervision judiciaire.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de ce projet de loi ? Qu'en est-il de l'attitude du Gouvernement wallon face à ce projet étant donné que la prévention à l'égard des entreprises en difficulté est une compétence régionale ? Y aura-t-il des collaborations en la matière entre le niveau fédéral et le niveau régional ? Car au cours des discussions en Commission à la Chambre, il en était question.

M. le Président. – La parole est à Monsieur le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Comme vous l'avez très justement dit, la loi sur le concordat est une loi fédérale qui pose le problème entre le lien au niveau de l'animation économique, de l'anticipation des difficultés des entreprises d'une part et de la mise en œuvre des concepts d'autre part.

Nous n'avons pas été concertés par le fédéral pour imaginer dans quel sens il fallait améliorer les choses. Mais en tout cas, je tiens à dire que la loi sur le concordat n'atteint pas l'objectif que les auteurs de la dernière réforme s'étaient assignés et qui était d'éviter la faillite. Trop souvent, nous constatons que la procédure est

lourde, onéreuse et qu'il y a trop peu de cas où nous sommes parvenus à éviter une situation définitive. Il y a un certain nombre de succès, mais à mes yeux, trop limités.

Je pense que la continuité des entreprises est un problème vraiment important dans lequel doivent probablement mieux s'équilibrer d'une part, l'intérêt des créanciers, qui jusqu'à présent était ultra dominant, même s'il y a une forme de rééquilibrage, et d'autre part, l'intérêt des travailleurs et des clients.

À cet égard, la volonté de prendre mieux en compte les travailleurs est un point positif. Je resterai attentif à l'évolution des choses et en tout cas, je prendrai contact sous peu avec le Ministre de la Justice pour voir dans quelle mesure, avant que peut-être un certain nombre de textes ne soient définitivement adoptés, on peut les examiner ensemble, spécialement dans ce que nous allons vivre aujourd'hui qui est l'impact de la crise financière. Comment pourrions-nous faire en sorte que la continuité des entreprises soit encore améliorée à l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Effectivement, comme lui, je partage le sentiment qu'il ne faut pas seulement mener une politique qui permet la création d'activités et d'entreprises, mais qu'il faut aussi s'organiser pour que les activités puissent être pérennisées dans le temps, puissent durer. Pour cela, il faut se donner les instruments qui sont pour une grande partie d'ordre fédéral et pour une autre partie d'ordre régional. Et je tiens tout particulièrement à remercier le Ministre pour l'intérêt qu'il porte à cette matière et pour l'attitude qu'il adopte face au Gouvernement fédéral pour que les politiques sur les deux niveaux soient coordonnées au mieux.

– Mme Simonis, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE ET À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE « SERVICES » »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine et à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement sur « la mise en œuvre de la directive « services » ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la directive 2006/123/ CE du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, communément dénommée « la directive services », a pour objectif d'instaurer un cadre juridique visant à supprimer les entraves à la libre circulation des services dans l'Union européenne et à créer un véritable marché intérieur des services d'ici 2010.

Elle vise également à réduire les limitations en matière d'établissement, de sorte que les prestataires de services puissent plus facilement s'établir dans un autre État membre.

Pour ce faire, la directive impose aux États membres d'aligner leur cadre réglementaire sur les exigences en matière d'établissement, de libre circulation et de qualité de services.

La transposition d'une telle directive est transversale par nature et représente un véritable défi qui nécessite une méthode de travail adaptée.

Le Conseil économique et social de la Région wallonne s'est ému dernièrement du, je cite : « *retard qui semble avoir été accumulé dans le processus de transposition, lequel doit être achevé pour le 28 décembre 2009 au plus tard* ».

Cela n'est pas commun de la part du Conseil économique et social de la Région wallonne et dès lors, je souhaiterais savoir si des mesures ont été prises afin de remédier à ce retard.

Et le CESRW de poursuivre en précisant que, je cite : « *vu le caractère transversal de la directive, sa transposition doit s'appuyer sur des concepts définis de manière homogène. Cela suppose l'adoption d'un décret précisant le champ d'application et le mode de mise en œuvre de la directive de manière à éviter des approches dispersées qui se limiteraient à une simple adaptation de la législation actuelle* ».

Le CESRW a par ailleurs bien noté que le 25 septembre de cette année le Gouvernement wallon a déposé un point relatif au « préscreening ». Mais ce « préscreening » n'est toujours pas exhaustif. Il considère en outre que le « préscreening » et le *screening* complet doivent être finalisés dans les meilleurs délais.

En outre, ledit Conseil insiste pour que des collaborations se nouent avec les autres niveaux de pouvoir et qu'il faut sensibiliser les pouvoirs locaux qui sont eux aussi concernés au premier chef.

Enfin, le CESRW estime que le dossier doit être traité sans discontinuité et que les décrets et arrêtés nouveaux ou remaniés doivent être adoptés avant le 28 décembre 2009.

En un mot, le Conseil économique et social tire la sonnette d'alarme auprès du Gouvernement afin que cette tâche peu médiatique, il est vrai, soit exécutée avec célérité et détermination.

Certes, une fin de législature n'est jamais une période où l'on peut mobiliser le pouvoir exécutif dans une tâche

lourde et portant sur le moyen terme, mais la crédibilité de notre Région et l'enjeu considérable qui est sous-jacent devrait constituer un stimulant.

Dès lors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer l'état de vos travaux en la matière ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt qui répondra en son nom et au nom de M. le Ministre Daerden.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – En date du 25 septembre 2008, il y a donc environ six semaines, le Gouvernement m'a demandé d'assurer la coordination de la transposition de « la directive services ».

On a effectivement constaté qu'il y avait, pas de manière linéaire, un certain nombre de difficultés qu'il fallait rencontrer et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement a demandé qu'un Ministre coordonne les éléments. J'ai constaté qu'il y avait en fonction des départements des notions différentes et qu'il fallait mettre les bouchées doubles. Pour ce faire, j'ai sollicité un budget pour réaliser essentiellement en 2009, mais un certain nombre de paiements pourront intervenir en 2010, et pour être assisté de consultants.

Par ailleurs, en raison des relations que nous avons auprès du SPF Économie, celui-ci nous a proposé de nous apporter tous les éclairages nécessaires et je dois dire qu'avec les Régions bruxelloise et flamande, nous entretenons également un certain nombre d'éléments positifs.

Alors, vous avez relevé la nécessité de faire un « préscreening » et un *screening*, c'est de dire quels sont les problèmes qui se posent dans la transposition. Vous avez tout à fait raison de relever un point important qui est la transposition au niveau des pouvoirs locaux. Et là, je pense qu'il faudra absolument attirer l'attention de toutes les communes sur la manière dont elles doivent transposer cette « directive services » et qui n'est pas sans effet pour elles.

Dans la note qui a conduit à ma désignation comme coordinateur, il était constaté ce qui ne pouvait pas être maintenu, c'est-à-dire que nous ne pouvions pas assurer l'exhaustivité du « préscreening ». Et nous avons donc voulu faire en sorte que ce « préscreening » intervienne très rapidement, c'est pour cela que cette semaine, au Journal officiel, le cahier des charges pour faire appel à ce consultant externe sera publié.

Nous avons désigné ce qu'on appelle le *Single Point of Contact* en la personne du Directeur général de la DGO6 du Service public Wallonie, donc les affaires économiques wallonnes pour faire bref.

Nous avons mis en place avec l'État fédéral cinq groupes de travail, ce qui permet d'accélérer complètement le processus puisque, chacun venant avec ses expériences, il y a un partage d'informations :

– la coordination juridique, pilotée par le SPF Économie;
– la simplification administrative, pilotée par l'ASA (Agence de simplification administrative fédérale);
– l'informatisation, pilotée par FEDICT (soit l'informatique fédérale);
– l'évaluation d'impact socio-économique, pilotée par le Conseil central de l'Économie;
– et la communication, pilotée par la Chancellerie du Premier-Ministre et le SPF Économie.

Nous avons désigné nos différents représentants au sein de ces groupes de travail de manière à ce que le pilotage se déroule de façon ordonnée.

Enfin, pour ce qui concerne la méthodologie, je ferai un premier rapport au Gouvernement le 15 février 2009 et puis, à partir de cette date, et nonobstant la période peut-être plus électorale, encore que certains groupes présents au Parlement ne semblent pouvoir le faire, nous le ferons mensuellement de manière à ce que le *timing* soit retenu.

Je tiens en tout cas à marquer mon intention que la Région wallonne respecte intégralement les délais qui lui sont impartis pour réaliser cette opération de transposition de « la directive services ».

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse et pour les différents éléments qui prouvent que les inquiétudes du CESRW, que je relayais ici après avoir lu ce rapport, sont rencontrées et que les contacts sont pris aux différents niveaux de pouvoir et que les dossiers évoluent. Il faudra évidemment voir ce qu'il en sera au 15 février de l'année prochaine, parce qu'il est vrai que même si le Gouvernement n'est pas en campagne électorale à ce moment-là, ce dont je doute quand même un peu, le temps court vite et il reste moins d'un an pour le faire.

– M. Fontaine, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel.

QUESTION ORALE DE Mme SIMONIS À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE MINISTRE D'UTILISER LES PÉRIODES DE CHÔMAGE ÉCONOMIQUE POUR ORGANISER DES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES TRAVAILLEURS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonis à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la proposition de Monsieur le Ministre d'utiliser les périodes de chômage économique pour organiser des formations complémentaires pour les travailleurs ».

La parole est à Mme Simonis pour poser sa question.

Mme Simonis (PS). – Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous interroger sur votre proposition d'utiliser les périodes de chômage économique pour de la formation.

Dans le cadre de la crise financière et économique actuelle que nous connaissons, certaines entreprises annoncent la mise en chômage économique de travailleurs ou la non-reconduction de contrats intérimaires ou à durée déterminée; c'est d'ailleurs le cas particulièrement dans ma région et dans ma commune. Cette situation fragilise l'économie wallonne et met à mal le monde du travail et en particulier le pouvoir d'achat des travailleurs.

Aussi, je souhaiterais vous interroger sur votre proposition qui me semble fort pertinente de valoriser ces temps d'arrêt dans l'intérêt des travailleurs et de l'entreprise en les dédicaçant à de la formation.

La presse s'est fait l'écho d'un accord conclu avec les partenaires sociaux wallons pour convenir d'une démarche proactive vis-à-vis des entreprises concernées.

Concrètement, Monsieur le Ministre, comment le système sera-t-il implémenté ? Quel sera le rôle assigné au Forem – nous y revenons – et aux Comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation ? Sur quelle base se fera la participation à la formation ?

Les sous-traitants de l'entreprise touchée peuvent-ils également disposer d'une telle offre ? Par qui seront supportés les coûts inhérents à la démarche ?

Les travailleurs intérimaires ou sous contrat à durée déterminée dont le contrat n'est pas reconduit, pourront-ils également bénéficier d'une offre de formation adaptée à leurs profils et à leurs besoins ?

Monsieur le Ministre, nous ne pouvons que vous approuver dans votre démarche et dans la nécessité pour les entreprises et les travailleurs de s'inscrire dans un processus de formation continue, gage pour les uns de compétitivité et pour les autres, je l'espère du moins, de sécurisation de l'Emploi.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – En effet, pour répondre à la crise financière qui touche aujourd'hui notre développement économique, j'ai proposé aux interlocuteurs sociaux d'utiliser les périodes de chômage économique à des fins de formation pour les travailleurs concernés.

Cette proposition s'inscrit dans la volonté de rappeler l'importance de maintenir et de développer les compétences des travailleurs, levier indispensable à la création d'activités, à la compétitivité de nos entreprises et à la sécurisation dans l'emploi.

Dans cette optique, j'ai convié les partenaires sociaux wallons à débattre de cette proposition et à définir une approche proactive vis-à-vis des entreprises concernées en mettant à leur disposition les outils de formation wallons.

En substance, j'ai chargé le Forem, en collaboration avec les Comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation, de prendre contact avec les entreprises concernées et de les informer des outils, y compris financiers, de formation susceptibles d'intéresser les travailleurs. Sur cette base, des plans de formation pourront, après concertation avec les représentants des travailleurs, être mis en œuvre.

Les principes généraux de cette proposition sont les suivants :

– la participation à ces formations se fera sur une base volontaire;
– les formations seront également accessibles aux travailleurs intérimaires, aux travailleurs sous contrat à durée déterminée dont le contrat n'est pas reconduit ainsi qu'aux sous-traitants des entreprises cibles;
– les coûts inhérents à la démarche proposée seront supportés par les opérateurs publics de formation lorsque leur offre et leur capacité d'absorption le permettent ou par les fonds sectoriels, et/ou les entreprises si le plan de formation nécessite un développement sur mesure.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

Soit le plan de formation élaboré répond à une offre classique, déjà proposée par le Forem. Dans ce cas, il importe de rappeler qu'à l'heure actuelle, un travailleur qui demande une formation au Forem à titre personnel peut l'obtenir gratuitement;

Soit le plan de formation élaboré ne trouve pas de réponse dans l'offre disponible. Dans ce cas, le développement d'un programme spécifique sera financé par les entreprises et/ou les fonds sectoriels.

Bien entendu, les incitants financiers classiques tels que les chèques formation, le crédit adaptation et le tutorat pourront être utilisés dès lors que l'entreprise est dans les conditions pour y accéder.

J'espère avoir répondu ainsi à votre question, Madame la Députée.

M. le Président. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Effectivement, Monsieur le Ministre, vous avez répondu à toutes les questions. Il me reste à souligner une nouvelle fois votre initiative tout à fait positive.

QUESTION ORALE DE M. WACQUIER À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « LA FORMATION À L'ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wacquier à M. Tarabella, Ministre de

la Formation sur « la formation à l'énergie solaire photovoltaïque ».

La parole est à M. Wacquier pour poser sa question.

M. Wacquier (PS). – Monsieur le Ministre, en 2007, Forem Formation Environnement ouvrait une filière de formation à l'énergie solaire photovoltaïque. Vu son succès, cette formation s'est étendue en Région wallonne.

L'objectif de la formation est de permettre au stagiaire de réaliser une installation photovoltaïque correctement dimensionnée avec un rendement optimisé. C'est donc une formation à la page en ces temps où l'on discute beaucoup de développement durable, d'énergie verte et de protection et de préservation de notre environnement.

À la base, la formation était uniquement dispensée dans le Centre de compétence montois et chez Cefortec à Liège. Elle a ensuite été disponible à Verviers et Dinant. La formation connaît donc un franc succès puisque depuis 2007, plus de 100 personnes l'ont déjà suivie. Pour certains, cela a même débouché sur un emploi.

Monsieur le Ministre, vu le succès croissant de la formation précitée, vu le nombre de demandes en la matière, envisagez-vous d'étendre cette formation en Wallonie picarde ? Je fais peut-être, et vous m'en excuserez, un peu de sous-régionalisme, mais je pense que la facilité d'accession peut avoir des répercussions directes sur la quantité, mais surtout sur la qualité des stagiaires.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement wallon a fait de la lutte contre le réchauffement climatique l'une de ses priorités.

Ainsi, le 18 octobre 2008, différentes décisions, en ce y compris dans le domaine de la formation, ont été adoptées par le Gouvernement. Je me demande même si cela ne remontait pas à 2007 avec le Gouvernement climatique, donc correction, un Gouvernement qui s'était tenu dans le Brabant wallon d'ailleurs.

Dans ce cadre, il m'a paru essentiel de prévoir des actions spécifiques qui répondent aux nouvelles dispositions liées au décret sur la performance énergétique des bâtiments. Parallèlement, j'ai également souhaité accentuer les formations en lien avec les énergies alternatives, les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Concernant plus particulièrement la formation à l'énergie solaire photovoltaïque, le Centre de compétence « Forem Formation Environnement » ainsi que l'asbl Cefortec, partenaire du centre de compétence ConstruForm de Liège, dispensent des formations à l'installation de capteurs solaires photovoltaïques, dans le cadre d'une convention de partenariat et selon un référentiel validé par la DGO4 qui est l'ex-DGTRE, dans la nouvelle appellation. Par ailleurs, une convention tripartite a été passée avec Espace Formation PME à Bruxelles pour la diffusion de la formation en Région de Bruxelles Capitale. Enfin, le centre de formation du réseau IFAPME situé aux Isnes propose lui aussi des formations, plus courtes, plus théoriques et pour un plus grand nombre de personnes par session.

Un essaimage en Région wallonne est bien prévu dans le cadre de la mesure 69 du Plan wallon Air-Climat. Ces formations décentralisées seront opérationnelles dans le courant du 2e trimestre 2009. En effet, leur mise en œuvre nécessite d'une part, l'achat d'équipement complémentaire et d'autre part, l'engagement d'un formateur additionnel.

Les zones identifiées pour la décentralisation de la formation en solaire photovoltaïque sont actuellement Verviers et Dinant :

– sur Verviers, une synergie avec le Centre de compétence « Forem Formation Polygone de l'eau » a été mise en place. Des opportunités de collaboration avec les centres classiques du Forem, notamment en matière de modules de formation axés sur la pose en toiture, sont également à l'ordre du jour. Cette extension permettra d'offrir, sur la province de Liège, des formations à un public de demandeurs d'emploi et issu de l'enseignement, Cefortec s'adressant lui, exclusivement à un public de travailleurs;

– sur Dinant, une synergie sera mise en place avec la filière électromécanique présente sur place.

À ce stade et tenant compte d'une stabilisation de la demande, il ne semble pas pertinent de multiplier les lieux de formation. Il faut également tenir compte du fait que, s'il n'existe pas, pour le solaire photovoltaïque, d'agrément du type Soltherm, même si un accord entre la DGO4 et le Forem existe et vise à sanctionner la formation par un examen, certes facultatif, devant jury, ce qui permet ainsi une visibilité des lauréats sur le site Internet de la DGO4. Enfin, il est évident qu'il existe un lien direct entre la demande et le dispositif des primes « énergie » mis en place en Région wallonne.

Là où un renforcement de l'offre s'avère pertinent, en parallèle avec la formation existante à l'installation de systèmes solaires photovoltaïques, c'est au niveau de la formation – des demandeurs d'emploi principalement, mais pas exclusivement – à la pose des capteurs en toiture. L'importance d'une mise en situation réelle avec le travail en hauteur, la sécurité, la manipulation de charges et les aspects d'étanchéité de toiture nécessite de mobiliser les centres de formation « construction » disposant d'une section couverture. Dans cette perspective et dans le cadre du projet FSE, relatif à la « Confluence Construction », mené en partenariat par le Forem, l'IFAPME, la CCW, le FFC, et le CSTC, le centre de compétence « Forem Formation Environnement » s'est vu confier le pilotage du groupe de travail « solaire » où l'objectif est de mener rapidement à terme ce dossier.

En ce qui concerne le nombre de personnes formées jusqu'à présent par le Centre de compétence « Forem Formation Environnement » :

– pour 2007, 24 demandeurs d'emploi et 43 travailleurs;

– pour 2008, sur la base de chiffres provisoires, 40 demandeurs d'emploi et 73 travailleurs, dont 36 ont passé un examen;

– Cefortec est en outre venu à Mons former 58 travailleurs en 2008, soit près de 240 personnes formées à cette technique.

Quant à la mise à l'emploi, il est trop tôt pour disposer de statistiques. En effet, le Forem recourt aux données de la déclaration « Dimona » pour vérifier l'insertion. Cette dernière est calculée par rapport au nombre de jours de travail figurant dans la déclaration « Dimona », et ce, dans l'année qui suit la sortie de formation. Les premiers résultats d'insertion seront donc disponibles en 2009. Mais il semble évident que, suite à l'annonce du Plan Solwatt, de nombreuses sociétés ont été créées et/ou se sont positionnées par rapport à ce nouveau marché, et ont engagé du personnel, essentiellement pour la pose de capteurs en toiture. Le Centre Environnement y a d'ailleurs contribué, avec le centre de formation de Frameries et pour partie la mission régionale de Mons-Borinage-Centre.

Enfin, pour ce qui est de la Wallonie picarde, même si rien n'est prévu sur le court terme, je ne doute pas que, si la demande le justifie, le Forem y pourvoira.

M. le Président. – La parole est à M. Wacquier.

M. Wacquier (PS). – Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse qui a le mérite d'être claire. Je pense que dans un premier temps, elle confine à la logique, mais il ne faut pas perdre de vue deux éléments : la diversification et l'expansion, notamment à travers le plan Solwatt, de cette technique à l'avenir et l'idée d'un carrefour eurométropole, bien présent en Wallonie picarde, avec de façon très proche la Flandre occidentale et la Région Nord-Pas de Calais, et donc, des bassins d'emplois transfrontaliers qui sont importants, d'où un intérêt direct pour la population qui désirerait se former.

QUESTION ORALE DE M. WACQUIER À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « LA FORMATION DES CHAUFFEURS EN RÉGION WALLONNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wacquier à M. Tarabella, Ministre de la Formation sur « la formation des chauffeurs en Région wallonne ».

La parole est à M. Wacquier pour poser sa question.

M. Wacquier (PS). – Monsieur le Ministre, afin de mettre en évidence les besoins actuels et futurs en matière d'Emploi et de Formation, et afin de mieux comprendre les entreprises et la dynamique d'évolution des secteurs d'activité en Région wallonne, le Forem a initié un ensemble d'études qui se basent sur des interviews auprès d'acteurs clés. En 2007, le Forem a analysé celui du transport de personnes.

Occupant *grosso modo* – c'est un secteur important – 20.000 salariés et indépendants en Wallonie, 6 composantes peuvent être déterminées dans le secteur :

– le transport ferroviaire, la SNCB;

– le transport routier de personnes, les TEC;

– le transport aérien;

– les taxis;

– les auto-écoles;

– les ambulances.

Des entretiens ont ainsi été réalisés entre mai et juillet 2007 auprès de 271 employeurs, 155 indépendants et 1.088 travailleurs actifs dans l'une ou l'autre de ces composantes.

La lecture de cette étude permet de dresser quelques constats :

– l'activité dans ce domaine est en hausse et la plupart des composantes, hormis pour les auto-écoles, devraient voir leurs effectifs augmenter;

– les transporteurs publics, comme la SNCB et les TEC, sont, en outre, confrontés à une pyramide des âges déséquilibrée. Un grand nombre de leurs travailleurs vont partir à la pension dans les prochaines années.

Des recrutements de grande ampleur sont donc prévus, ce qui posera la question de la formation des entrants.

La formation des travailleurs est très peu répandue parmi les entreprises de taxis, de bus ou de cars, hormis dans les TEC. Naturellement. À l'inverse, la culture de formation est forte au sein des transporteurs publics, que ce soit la SNCB ou les TEC, qui prennent notamment en charge, en interne, la formation initiale de leurs nouveaux travailleurs. Pour des raisons réglementaires essentiellement, les secteurs des ambulances et des auto-écoles ont également une politique de formation assez développée.

Une directive européenne vise à renforcer les pratiques de formation notamment pour les chauffeurs permis D. En sachant que les vocations sont parfois tardives et dans ce contexte, Monsieur le Ministre, pourriez-vous m'indiquer à quelle période cette directive européenne 2003/59 sera transposée en Région wallonne ? Peut-on espérer que cela intensifiera les pratiques de formation pour les chauffeurs ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Pour rappel, la directive européenne 2003/59 crée un cadre dans lequel tout conducteur, titulaire d'un permis de conduire des catégories C, C+E, D, D+E ou des sous-catégories C1, C1+E, D1, D1+E doit satisfaire à une double obligation :

– obtenir l'aptitude professionnelle;

– suivre une formation continue.

Cette directive, applicable dans tous les États de l'Union européenne, a été intégralement transposée en droit belge par l'arrêté royal du 4 mai 2007.

Il n'appartient pas au Gouvernement wallon de transposer ladite directive, la Région n'étant pas compétente en cette matière.

Concrètement, à partir du 10 septembre 2008, tout conducteur de bus, soit de véhicules des catégories D et D+E ou des sous-catégories D1 et D1+E, qui concernent le transport de personnes, ne pourra accéder à la profession que s'il est titulaire de l'aptitude professionnelle.

Pour les conducteurs professionnels de camions, soit les véhicules des catégories C et C+E ou des sous-catégories C1 et C1+E, qui concernent le transport de marchandises, la réglementation entrera en vigueur un an plus tard soit le 10 septembre 2009.

L'objectif poursuivi est de garantir un niveau de qualité au sein de la profession non seulement via un examen d'accès à la profession, mais aussi via un système de formation continue pendant l'exercice de la profession.

Dans les faits, à côté des examens classiques pour l'obtention d'un permis de conduire, tout nouveau candidat conducteur devra réussir un examen de qualification initiale se composant d'une épreuve théorique et d'une épreuve pratique, celles-ci pouvant être combinées avec les examens d'obtention du permis de conduire.

Les conducteurs déjà actifs dans la profession sont dispensés de cet « examen d'accès ».

Pour satisfaire à l'obligation de suivre une formation continue dans un centre de formation agréé à cet effet, tout chauffeur doit capitaliser 35 points dans les cinq années.

La méthode d'attribution des points consiste à attribuer sept points de crédit au conducteur qui suit un module de formation continue d'au moins sept heures, sanctionné par un certificat de fréquentation.

Dès que celui-ci a obtenu au moins 35 points dans les cinq années qui précèdent, il voit son aptitude professionnelle prolongée d'une durée de cinq ans.

En Région wallonne, environ 16.000 chauffeurs étant recensés dans le transport de marchandises et 4.000 dans celui des personnes, il est raisonnable d'envisager une intensification des pratiques de formation pour les chauffeurs, sans pouvoir aujourd'hui en quantifier l'ampleur.

Ce renforcement de la politique de formation tant initiale que continue des chauffeurs devrait, à terme, améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route et réduire le nombre d'accidents. J'espère avoir ainsi répondu à vos interrogations.

M. le Président. – La parole est à M. Wacquier.

M. Wacquier (PS). – Je ne puis que remercier M. le Ministre pour la précision de ses réponses.

M. le Président. – Je vous signale que la question orale de M. Meureau à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine sur « les fouilles réalisées préalablement à un futur chantier de construction » est transformée en question écrite.

Ceci clôture nos travaux. La séance est levée.

– La séance est levée à 15 heures 48 minutes.

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
ASA	Agence pour la sécurité alimentaire
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation
AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
BIT	Bureau international du Travail
CCW	Confédération de la Construction de Wallonie
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CPAS	Centre public d'Action sociale
CSTC	Centre scientifique et technique de la construction
FFC	Fonds de formation de la Construction
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
FUCAM	Faculté universitaire catholique de Mons
FUNDP	Facultés universitaires Notre Dame de la Paix (Namur)
GSM	Système global pour Communications mobiles
IDEA	Intercommunale de développement économique et de l'aménagement de la région de Mons-Borinage-Centre
IFAPME	Institut wallon de Formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
Interreg	Initiative communautaire concernant les zones frontalières
ISEOR	Institut de Socio-économie des entreprises et des organisations
ISO	*International Standards Organisation* (Organisation internationale de Normalisation)
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
OIP	Organisme d'Intérêt public
OISP	Organisme d'Insertion socio-professionnelle
ONSS	Office national de la Sécurité sociale
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SELOR	Secrétariat permanent de Recrutement de l'État (Sélectionner-Orienter)
SNCB	Société nationale des Chemins de Fer belges
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations
SPF	Service public fédéral
TEC	Société de Transport en commun
UCL	Université Catholique de Louvain
ULB	Université Libre de Bruxelles
ULg	Université de Liège
VDAB	*Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding*